

COMPTES CONSOLIDES

Orano

31 décembre 2018

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2018 (**)	31 décembre 2017 (*) (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES		3 623	3 848
Coût des produits et services vendus		(3 047)	(3 102)
MARGE BRUTE		576	746
Frais de recherche et développement		(97)	(87)
Frais commerciaux		(38)	(52)
Frais généraux		(103)	(103)
Autres produits opérationnels	(note 5)	344	81
Autres charges opérationnelles	(note 5)	(166)	(634)
RESULTAT OPERATIONNEL		517	(48)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(note 13)	(10)	(4)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		506	(53)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		24	16
Coûts de l'endettement financier brut		(176)	(221)
Coûts de l'endettement financier net		(152)	(205)
Autres produits financiers		191	427
Autres charges financières		(1 017)	(472)
Autres produits et charges financiers	(note 7)	(826)	(44)
RESULTAT FINANCIER		(978)	(250)
Impôts sur les résultats	(note 8)	(70)	(56)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(542)	(358)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées		-	(2)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(542)	(360)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(544)	(252)
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	(note 20)	2	(108)

(*) Les données comparatives 2017 (12 mois) représentent l'agrégation des exercices de 8 et 4 mois de l'année 2017 aux effets de change près mentionnés dans la note 36. En application de la norme IFRS 15, elles ont été retraitées par rapport aux données publiées dans les états financiers 2017. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 35.

(**) Application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

Résultat Global

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2018 (**)	31 décembre 2017 (*) (12 mois)
Résultat net		(542)	(360)
Eléments non recyclables au compte de résultat		26	(8)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		18	(7)
Effet d'impôts relatifs aux éléments non recyclables		(0)	(1)
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		8	1
Eléments recyclables au compte de résultat		(96)	(34)
Ecart de conversion		4	(197)
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	(26)
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie		(138)	264
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables		38	(76)
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		-	-
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(note 8)	(70)	(42)
RESULTAT GLOBAL		(613)	(401)
- Part du groupe		(604)	(281)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(9)	(121)

(*) Les données comparatives 2017 (12 mois) représentent l'agrégation des exercices de 8 et 4 mois de l'année 2017 aux effets de change près mentionnés dans la note 36. En application de la norme IFRS 15, elles ont été retraitées par rapport aux données publiées dans les états financiers 2017. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 35.

(**) Application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

Bilan Consolidé

ACTIF	<i>Notes</i>	31 décembre 2018 (**)	31 décembre 2017 (*)	1er janvier 2017 (*)
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIFS NON COURANTS		17 681	17 973	17 829
Goodwill	(note 9)	1 229	1 193	1 303
Immobilisations incorporelles	(note 10)	1 278	1 339	1 601
Immobilisations corporelles	(note 11)	8 120	7 952	8 379
Actifs de fin de cycle (part tiers)	(note 12)	139	153	127
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	(note 12)	6 693	7 112	6 089
Titres des coentreprises et entreprises associées	(note 13)	1	10	17
Autres actifs non courants	(note 14)	118	114	135
Actifs d'impôts différés	(note 8)	104	102	178
ACTIFS COURANTS		4 859	5 010	4 329
Stocks et en cours	(note 15)	1 301	1 258	1 202
Clients et comptes rattachés	(note 16)	625	690	727
Actifs sur contrats	(note 24)	97	99	92
Autres créances opérationnelles	(note 17)	657	791	661
Autres créances non opérationnelles		48	57	62
Impôts courants - actif	(note 8)	37	98	127
Autres actifs financiers courants	(note 14)	66	67	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 18)	2 027	1 950	1 434
Actifs des activités destinées à être cédées		-	-	23
TOTAL ACTIF		22 540	22 983	22 158

(*) En application de la norme IFRS 15, les données comparatives 2017 ont été retraitées par rapport aux données publiées dans les états financiers 2017. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 35.

(**) Application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31 décembre 2018 (**)	31 décembre 2017 (*)	1er janvier 2017 (*)
<i>(en millions d'euros)</i>				
Capital		132	119	53
Primes et réserves consolidées		1 007	836	(1 251)
Gains et pertes actuariels sur avantage du personnel		(138)	(164)	(157)
Résultats latents sur instruments financiers		(10)	305	136
Réserves de conversion		(64)	(79)	112
Capitaux propres – part du groupe		927	1 017	(1 107)
Participations ne donnant pas le contrôle	(note 20)	(204)	(192)	(40)
CAPITAUX PROPRES	(note 19)	723	825	(1 147)
PASSIFS NON COURANTS		12 799	13 963	14 024
Avantages du personnel	(note 21)	1 088	1 382	1 402
Provisions pour opérations de fin de cycle	(note 12)	7 881	7 545	7 341
Autres provisions non courantes	(note 22)	279	270	254
Quote-part de situation nette déficitaires des coentreprises et entreprises associées	(note 13)	45	57	63
Dettes financières non courantes	(note 23)	3 494	4 676	4 851
Passifs d'impôts différés	(note 8)	13	33	113
PASSIFS COURANTS		9 017	8 195	9 281
Provisions courantes	(note 22)	1 933	1 716	1 733
Dettes financières courantes	(note 23)	922	429	1 022
Fournisseurs et comptes rattachés		652	564	619
Passifs sur contrats	(note 24)	4 514	4 274	4 281
Autres dettes opérationnelles	(note 25)	972	1 120	1 327
Autres dettes non opérationnelles		7	66	72
Impôts courants - passif	(note 8)	19	27	213
Passifs des activités destinées à être cédées		-	-	15
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		22 540	22 983	22 158

(*) En application de la norme IFRS 15, les données comparatives 2017 ont été retraitées par rapport aux données publiées dans les états financiers 2017. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 35.

(**) Application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018 (**)	31 décembre 2017 (*) (12 mois)
Résultat net de l'ensemble		(542)	(360)
Moins : résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		-	2
Résultat net des activités poursuivies		(542)	(358)
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois		424	1 046
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	(notes 12, 21, 22)	(293)	(253)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		498	334
Charge d'impôts (courants et différés)		70	56
Intérêts courus nets compris dans le coût de l'endettement financier		165	206
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur		404	(277)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(note 13)	10	4
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées et quote-part des résultats versés des GIE		(5)	0
Autres éléments sans effet de trésorerie		(15)	14
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		716	771
Intérêts nets reçus (versés)		(205)	(210)
Impôts versés		3	(309)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		514	252
Variation du besoin en fonds de roulement	(note 26)	147	56
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		661	309
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(460)	(486)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	55
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(1)	(62)
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée		0	4
Acquisition d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		(1 349)	(3 269)
Cession d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		1 396	2 515
Prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées		(32)	0
Remboursement de prêts des coentreprises et entreprises associées		1	2
Acquisitions d'autres actifs financiers		(6)	(61)
Cessions d'autres actifs financiers		59	1
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(384)	(1 301)
Augmentations de capital de la société mère et augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle	(note 19)	499	2 500
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		-	(110)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(62)	(23)
Augmentation des dettes financières	(note 23)	7	7
Diminution des dettes financières	(note 23)	(565)	(866)
Variation des autres dettes financières	(note 23)	(77)	(4)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(199)	1 506
Impact des variations de taux de change		(2)	(21)
Flux net de trésorerie généré par les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		-	2
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		77	494

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018 (**)	31 décembre 2017 (*) (12 mois)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		1 877	1 382
Trésorerie à la clôture	note 18	2 027	1 950
Moins : concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	note 23	(74)	(73)
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		1 953	1 877

(*) Les données comparatives 2017 (12 mois) représentent l'agrégation des exercices de 8 et 4 mois de l'année 2017 présentée dans les comptes consolidés spécifiques. En application de la norme IFRS 15, ces données comparatives sont retraitées. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 35.

(**) Application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes et réserves consolidées	Pertes actuarielles sur avantages du personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1^{ER} JANVIER 2017 (*)		105 661 110	53	(1 251)	(157)	136	112	(1 107)	(40)	(1 147)
Résultat de l'exercice				(244)				(244)	(120)	(364)
Autres éléments du résultat global	(note 8)				35	130	(181)	(16)	(13)	(29)
Résultat global				(244)	35	130	(181)	(260)	(133)	(393)
Dividendes distribués									(32)	(32)
Transactions avec les actionnaires	(note 19)	132 076 390	66	2 426			0	2 492	0	2 492
Transactions avec les sociétés sous contrôle commun	(note 19)			(81)			0	(81)	0	(81)
31 AOUT 2017 (*)		237 737 500	119	850	(123)	265	(68)	1 044	(204)	839
Résultat de l'exercice				(8)				(8)	12	4
Autres éléments du résultat global	(note 8)				(41)	40	(11)	(13)	0	(12)
Résultat global				(8)	(41)	40	(11)	(21)	12	(9)
Transactions avec les actionnaires	(note 19)			(6)				(6)	0	(6)
31 DECEMBRE 2017 (*)		237 737 500	119	836	(164)	305	(79)	1 017	(192)	825
1^{ER} JANVIER 2018 (**)		237 737 500	119	1 066	(164)	90	(79)	1 032	(192)	840
Résultat de l'exercice				(544)				(544)	2	(542)
Autres éléments du résultat global	(note 8)				26	(100)	14	(60)	(10)	(70)
Résultat global				(544)	26	(100)	14	(604)	(9)	(613)
Dividendes distribués									(3)	(3)
Transactions avec les actionnaires	(note 19)	26 415 278	13	486				499	-	499
31 DECEMBRE 2018		264 152 778	132	1 007	(138)	(10)	(64)	927	(204)	723

(*) En application de la norme IFRS 15, les données comparatives 2017 ont été retraitées par rapport aux données publiées dans les états financiers 2017. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 35.

(**) Application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 (cf. note 35).

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Orano est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce.

Conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, Orano SA a émis des titres de créances admis aux négociations sur le marché réglementé (Euronext Paris) et est ainsi tenue de publier des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Orano au 31 décembre 2018 ont été préparés conformément aux IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Orano SA le 28 février 2019.

Note 1 – EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 EVENEMENTS MARQUANTS

Constitution et recapitalisation du groupe Orano

Les opérations de restructuration du groupe AREVA ont conduit à la création de New AREVA en 2016, un groupe recentré sur les activités mines, conversion-enrichissement, recyclage des combustibles usés, logistique nucléaire, démantèlement et services, et ingénierie du cycle.

Dans ce cadre, la Société a bénéficié en date du 26 juillet 2017 d'une augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros, réservée à l'Etat, et autorisée dans son principe par la Commission européenne le 10 janvier 2017. A compter du 26 juillet 2017, l'Etat est devenu l'actionnaire majoritaire de New AREVA Holding (mère du groupe New AREVA), qui a cessé d'être consolidée dans le périmètre d'AREVA.

Le 22 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de New AREVA Holding a approuvé le changement de dénomination sociale de la Société et a adopté comme nouvelle dénomination sociale « Orano ».

Ainsi, dans le présent document, les termes « Orano SA » ou la « Société », « New AREVA Holding », désignent la société anonyme Orano. Les termes « groupe » ou « Orano » désignent le groupe constitué par Orano SA ainsi que l'ensemble de ses filiales et participations détenues directement ou indirectement. Les filiales sont également désignées par leur nouvelle dénomination sociale.

Augmentations de capital réservées à JNFL et MHI

Dans le cadre de la signature du Protocole d'Investissement et du projet de Pacte d'Actionnaires le 13 mars 2017, ainsi que de leurs avenants signés le 26 juillet 2017, les groupes industriels Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Japan Nuclear Fuel Ltd (JNFL), l'État français et AREVA SA ont convenu de deux augmentations de capital réservées à MHI et JNFL, à hauteur de 5 % chacune et pour un montant cumulé de 500 millions d'euros, sous réserve de l'accomplissement de conditions suspensives.

Ces augmentations de capital ont été réalisées le 26 février 2018. A l'issue de ces opérations, le capital d'Orano SA était détenu par l'Etat à hauteur de 45,2 %, le CEA à hauteur de 4,8 %, AREVA SA à hauteur de 40 %, JNFL à hauteur de 5 % et MHI à hauteur de 5 %.

Evolution du capital

Fin mars 2018, dans le cadre d'un contrat de fiducie et à titre de sûreté pour le compte de certains prêteurs d'AREVA SA, AREVA SA a transféré 10 % du capital d'Orano SA à la Caisse des Dépôts et 10 % du capital d'Orano SA à Natixis.

Dans ce cadre, le pacte d'actionnaires (conclu le 13 mars 2017 et amendé le 26 juillet 2017) entre l'Etat français, AREVA SA, MHI, JNFL et la Société a fait l'objet d'un avenant signé le 21 février 2018 pour tenir compte de la réalisation ultérieure des opérations mentionnées ci-dessus. Les termes de ce pacte ont été réitérés le 13 juillet 2018.

Par ailleurs, le 4 décembre 2018, l'Etat a acquis 12 774 282 actions, soit 4,8 % du capital d'Orano, auprès du CEA.

Depuis cette date, le capital d'Orano est détenu par l'Etat à hauteur de 50 % + 1 action, le CEA à hauteur de 1 action, AREVA SA à hauteur de 20 %, JNFL à hauteur de 5 %, MHI à hauteur de 5 % ainsi que par la Caisse des Dépôts et par Natixis à hauteur de 10 % chacun.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Les annonces faites le 27 novembre 2018 dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ont fixé à 2035 l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % dans le mix électrique français. Le caractère stratégique du recyclage du combustible utilisé pour la France a également été réaffirmé à cette occasion.

Ces annonces n'auront pas de conséquences financières à court terme. Les conséquences à plus long terme dans la deuxième moitié de la prochaine décennie, devront être étudiées avec les autres acteurs de la filière, en particuliers s'agissant du programme de moxage des réacteurs 1 300 MW. Ces derniers viendront se substituer à la fermeture, dans le cadre de la PPE, de certains réacteurs 900 MW utilisant du combustibles MOX.

Prolongation de la mise sous cocon de la mine de McArthur River et de l'usine de Key Lake

Du fait de la prolongation des conditions dégradées du marché de l'uranium naturel, la mise sous cocon, effective depuis février 2018, de la mine de McArthur River (détenue par Cameco pour 69,8 % et Orano pour 30,2 %) et de l'usine de traitement de Key Lake (propriété de Cameco pour 83,3 % et Orano pour 16,7 %) a été prolongée pour une période indéterminée.

Le groupe n'anticipe pas d'impact de cette mise sous cocon sur les livraisons à ses clients compte tenu de ses propres approvisionnements et d'un accord en vertu duquel Orano peut emprunter 5,4 millions de livres d'uranium naturel (2 075 tonnes) auprès de Cameco jusqu'à fin 2023.

Arrêt du contrat MFFF

La société MOX Services, détenue à 30% par Orano, s'est vu notifier le 10 octobre 2018 par la NNSA (National Nuclear Safety Administration) une demande de résiliation pour convenance du contrat concernant la construction de l'usine de recyclage située à Savannah River (Caroline du Sud). Cette usine, appelée usine « MFFF » (MOX Fuel Fabrication Facility), devait contribuer au programme de désarmement nucléaire en recyclant 34 tonnes de plutonium militaire en combustible permettant de produire de l'électricité pour le réseau américain. Orano, partenaire minoritaire du consortium MOX Services en charge de la construction de l'usine, était en charge de la fourniture d'équipements de recyclage.

Les actions prévues pour la résiliation du contrat sont en cours d'exécution, et devraient être finalisées courant 2019 en même temps que les conclusions des audits menés par le DOE (Department of Energy). Dans ce cadre, le DOJ (Department of Justice) a également annoncé le 14 février 2019 avoir intenté une action contre MOX Services en alléguant de trop perçus à hauteur de 7 millions de dollars américains. A ce stade, et dans l'attente de l'aboutissement des discussions en cours sur l'arrêt du contrat, le groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur les états financiers.

Abandon du projet EREF

Comme annoncé lors de la clôture des comptes 2017, le projet EREF aux Etats Unis a fait l'objet d'un abandon officiel au cours de l'année 2018 (cf. note 8).

Usine Philippe Coste

Le 10 septembre 2018, la nouvelle usine de conversion du groupe a été inaugurée sur le site Orano Tricastin. Cette usine, dénommée Philippe Coste, intègre des innovations technologiques en termes de sûreté, d'environnement et d'amélioration des performances industrielles et s'inscrit ainsi dans le programme de renouvellement des outils industriels du site Orano Tricastin.

Une première production d'UF6 a été réalisée le 12 décembre. Les essais de fonctionnement de l'usine Philippe Coste sont toujours en cours à la date de clôture et sa mise en service comptable doit intervenir dans le courant du premier semestre 2019. La montée en puissance de la production des installations se poursuivra dans les prochains mois en vue d'atteindre sa capacité nominale de 15 000 tonnes en 2021.

Passage de la plateforme Tricastin sous un exploitant nucléaire unique

Orano Cycle est devenue le 31 décembre 2018 l'unique exploitant nucléaire des installations nucléaires de base du site Orano du Tricastin, marquant ainsi l'aboutissement d'un vaste programme de simplification contribuant à l'amélioration de la sûreté et de la compétitivité du site.

Situation de liquidité

Le 9 novembre 2018, Orano a remboursé de façon anticipée pour un montant de 444 millions d'euros, l'encours à date de l'emprunt syndiqué à échéance initiale juin 2024 qui était adossé à certains revenus futurs de l'usine d'enrichissement Georges Besse II.

Au 31 décembre 2018, la dette financière courante d'Orano s'élève à 922 millions d'euros et inclut notamment :

- l'échéance le 6 novembre 2019 d'une souche obligataire pour 750 millions d'euros ;
- des intérêts courus non échus pour 61 millions d'euros ;
- des concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs pour un montant de 74 millions d'euros.

Au-delà de 12 mois, la première échéance significative de dette est constituée par le remboursement d'une souche obligataire d'un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance le 4 septembre 2020.

Pour faire face à ces engagements et assurer la continuité d'exploitation à plus long terme, Orano dispose au 31 décembre 2018 d'une trésorerie brute d'un montant de 2 027 millions d'euros. Cette position de trésorerie est renforcée depuis le second semestre 2018 par une ligne de crédit syndiqué, confirmée et non tirée, d'un montant de 840 millions d'euros. Cette nouvelle facilité, signée avec un pool de dix banques internationales, a une durée de 3 ans et inclut deux options d'extension d'un an chacune.

1.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses états financiers consolidés, Orano doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Orano revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. notes 1.3.6 et 22) : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du groupe ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur du goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. notes 1.3.7.5, 9, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. notes 1.3.10 et 21) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (cf. notes 1.3.12 et 12) et, le cas échéant les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations,
 - le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - les modalités de mise à l'arrêt définitif,
 - les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- les hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour travaux restants à effectuer, en particulier pour les filières de traitement des déchets non existantes à ce jour : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (cf. notes 1.3.11 et 22) ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels d'Orano (cf. notes 1.3.11 et 22) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et des autres actifs financiers (cf. notes 1.3.6 et 1.3.9.5) ;
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. notes 1.3.13 et 8).

1.3 PRINCIPES COMPTABLES

1.3.1. Base d'établissement

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'Orano au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRS-IC ») et par l'ancien Standard Interpretation Committee (« SIC »).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Le groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2018.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et de certains actifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers (hors instruments dérivés) sont évalués selon le principe du coût amorti.

Dans le cadre de la mise en place de l'intégration fiscale d'Orano en 2017, la Société a été tenue d'établir des comptes consolidés pour un premier exercice de 8 mois clos le 31 août 2017, puis pour un second exercice de 4 mois clos le 31 décembre 2017. En 2017, la Société a choisi, pour des raisons de comparabilité, de préparer des comptes consolidés spécifiques afin de présenter une information financière pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2017, qui représente l'agrégation des exercices de 8 et 4 mois de l'année 2017. La période comparative présentée dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2018 repose ainsi sur la période de 12 mois présentée dans les comptes consolidés spécifiques clos le 31 décembre 2017.

Textes applicables à partir du 1er janvier 2018

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Elle vient en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers ». Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1), de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) et de comptabilité de couverture (dite micro-couverture – Phase 3). L'application rétrospective de cette norme n'a pas d'incidence sur l'exercice 2017 dans la mesure où ses effets sont enregistrés en capitaux propres à l'ouverture de l'exercice de première application, soit au 1er janvier 2018.

En outre, IFRS 9 a introduit divers amendements à IFRS 7 afin de compléter les attentes en termes d'informations à fournir en annexe sur les instruments financiers.

Classement et évaluation

Dans le cadre de la Phase 1 de la norme, le portefeuille d'actifs financiers du groupe, constitué principalement des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle et de créances commerciales, a fait l'objet d'une revue détaillée pour déterminer le classement et la méthode d'évaluation sous IFRS 9 de chaque catégorie d'actifs, en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels d'une part, et de leur modèle de gestion, d'autre part.

A l'issue de son diagnostic, le groupe a choisi de ne pas modifier les modalités de gestion de ses fonds dédiés (notamment les Fonds communs de placement) et de classer l'ensemble de ses titres dédiés propres dans la catégorie « juste valeur par résultat ».

Dans la mesure où l'essentiel du portefeuille de titres dédiés aux opérations de fin de cycle était classé en actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39 (et donc historiquement valorisés en juste valeur dans les comptes consolidés du groupe), l'impact d'IFRS 9 sur la classification des titres dédiés au 1^{er} janvier 2018 est limité à certaines lignes d'actifs actuellement classées en placements détenus jusqu'à leur échéance (et donc historiquement comptabilisés au coût amorti dans les comptes du groupe) et qui sont désormais classés en juste valeur par résultat. La réévaluation de ces lignes d'actifs à la juste valeur a eu un impact positif de 15 millions d'euros net d'impôt sur les capitaux propres au 1er janvier 2018.

En ce qui concerne les actifs dédiés précédemment classés en actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39, le cumul des variations de juste valeur classé au sein du compte « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » à l'ouverture au 1er janvier 2018 a été reclassé au sein des capitaux propres en réserves pour un montant de 215 millions d'euros net d'impôts.

Les créances liées aux opérations de fin de cycle restent comptabilisées au coût amorti.

Au 1^{er} janvier 2018, la décomposition des actifs entre actifs financiers et non financiers et la classification des actifs financiers selon les dispositions d'IFRS 9 se présentent comme suit :

Actif

Ventilation par catégorie

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI
Actifs non courants	7 241	29	1 225	5 987	-
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle (*)	7 127		1 198	5 929	
Autres actifs non courants	114	29	27	58	
Actifs courants	3 555	502	1 695	1 358	-
Clients et comptes rattachés	690		690		
Autres créances opérationnelles	791	453	198	139	
Autres créances non opérationnelles	57	49	8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 950		740	1 210	
Autres actifs financiers courants	67		58	9	
Total actif	10 796	531	2 920	7 345	-

(*) y compris le retraitement de +15 millions d'euros lié à l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 (cf. note 35)

Ce tableau est à lire en lien avec la note 29.

Dépréciation

La Phase 2 de la norme « Dépréciation » introduit un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« *expected credit loss* »). Ce modèle impose de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) doivent être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ou dans le cas de créances commerciales à court terme. Désormais, sur les actifs financiers concernés, le groupe détermine la perte attendue sur la base de (a) la probabilité de défaut, (b) le taux de perte associé et (c) le montant de l'exposition au défaut.

Le groupe a revu les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues, à un an et à maturité selon les cas. Sur l'ensemble des actifs financiers concernés (principalement les titres obligataires, la créance sur le CEA et les créances commerciales qui sont enregistrés au coût amorti) suite aux analyses menées, l'*expected credit loss* comptabilisée au 1^{er} janvier 2018 n'est pas matérielle.

Comptabilité de couverture

La Phase 3 « Couverture », d'application optionnelle au 1^{er} janvier 2018, vise à aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Le groupe ne s'attend pas à des impacts matériels dans ses comptes consolidés sur la base des analyses menées à date. En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application de nouvelles dispositions en matière de couverture. Le groupe a choisi de continuer d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture pour l'exercice 2018.

Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients », et amendement Clarifications apportées à IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients » est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice comparatif. Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus, notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». Cette norme repose sur des principes détaillés, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés.

La norme IFRS 15 s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes. Elle retient un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de biens, les prestations de service ou encore les contrats à long terme.

L'application de la norme IFRS 15 a entraîné des modifications sur la reconnaissance du chiffre d'affaires, principalement en lien avec les sujets suivants :

- Investissements financés par les clients : le financement reçu au titre des investissements était précédemment reconnu en chiffre d'affaires sur la durée de construction des actifs. Dans le cas où le contrôle de l'actif financé n'est pas transféré au client, le financement reçu est alloué aux prestations de services rendues à l'aide de cet actif, et reconnu en chiffre d'affaires au rythme auquel les prestations de services sont rendues. Cette modification affecte plusieurs contrats de l'activité Aval du groupe.
- Composantes financières significatives : Les modalités de reconnaissance et d'évaluation des composantes financières selon IFRS 15 diffèrent des pratiques historiques du groupe : base du financement déterminée par différence entre le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaire et le rythme des encaissements (et non plus sur la base de la courbe de trésorerie nette du contrat), taux d'intérêt appliqué figé en date de signature du contrat (et non révisé à chaque période) et tenant compte du risque de crédit de la partie recevant le financement. L'application de ces principes a modifié la comptabilisation de l'effet des composantes financières sur plusieurs contrats de l'activité Aval du groupe.

Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 15 selon la méthode rétrospective complète. Les incidences de la première application de cette norme sur les capitaux propres à l'ouverture de la période comparative, ainsi que sur le compte de résultat et sur l'état du résultat global 2017 sont détaillées dans la note 35.

Autres normes, amendements et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018

- L'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » : cette interprétation précise que lors du versement ou de la réception d'une avance en devises ayant un caractère non monétaire, celle-ci doit être comptabilisée au taux du jour, sans réévaluation ultérieure.
- les améliorations annuelles 2014-2016 relatives à IFRS 1 « Suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants » et à IAS 28 « Evaluation de chaque participation, prise isolément, dans des entités émettrices à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

Par ailleurs, les amendements à IAS 40 « Immeubles de placement », à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et à IFRS 4 « Contrats d'assurance » ne sont pas applicables au groupe.

Normes applicables après 2018 et qui n'ont pas été anticipées par le groupe

Les normes et interprétations publiées, mais non encore applicables à la date de publication des états financiers du groupe, sont listées ci-après. Le groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2018. Le groupe prévoit d'adopter ces normes lorsqu'elles seront d'application obligatoire.

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, remplacera la norme IAS 17 et sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 prévoit que toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur, doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de « droit d'utilisation » et en contrepartie d'une dette financière.

Les contrats de location concernés sont essentiellement relatifs à la location de biens immobiliers et de terrains, de matériels industriels et de véhicules, ainsi qu'à des contrats de prestations de transport. Le groupe poursuit le chiffrage de l'estimation de l'impact de la première application d'IFRS 16 sur les agrégats consolidés. Rapporté au total du bilan consolidé et à l'endettement, le groupe n'anticipe pas un impact significatif de l'application de cette norme.

Le groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective modifiée, ainsi que les exemptions prévues par la norme au titre des contrats de faible valeur et de courte durée.

Autres normes et interprétations

- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (date d'application : 1^{er} janvier 2019). IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.
- Les amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (date d'application : 1^{er} janvier 2019).
- Les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise » (date d'application différée).
- Les amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime » (date d'application : 1^{er} janvier 2019).
- Les amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (date d'application : 1^{er} janvier 2019).
- Les améliorations annuelles 2015-2017 : IAS 12 « Conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres », IAS 23 « Coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif », et IFRS 3 et IFRS 11 « Intérêts précédemment détenus dans une joint operation ».
- Les amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité dans les états financiers » (date d'application : 1^{er} janvier 2020).

Le groupe a choisi de ne pas appliquer ces interprétations et amendements par anticipation. Le groupe n'attend pas d'incidences significatives liées à l'application de ces nouveaux textes et amendements.

1.3.2. Règles de présentation des états financiers

Actifs et passifs courants / non courants

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant dans le bilan consolidé. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges qui, par nature, revêtent un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et charges opérationnels. Cette rubrique inclut notamment :

- les dotations et reprises de dépréciation relatives aux pertes de valeur,
- les résultats de cession des actifs non financiers,
- les variations de provision pour opérations de fin de cycle sur les installations arrêtées induites par les variations de devis,
- les effets des plans de restructuration,
- les effets des modifications de régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi,
- la part inefficace des couvertures de change et le résultat de change des opérations non couvertes et des couvertures non qualifiées sur opérations commerciales.

1.3.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Le contrôle du groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

En cas de changement du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

La date d'acquisition à partir de laquelle le groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du groupe et enregistrées en capitaux propres.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

1.3.4. Prise en compte de l'effet des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du groupe sont libellés en Euros, qui correspond également à la monnaie fonctionnelle de la société-mère du groupe. Le groupe a déterminé la monnaie fonctionnelle de chacune de ses filiales en fonction de l'environnement économique dans lequel elle opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des opérations financières (prêts ou emprunts).

Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du groupe

Dans le cadre du processus de consolidation, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en Euros au taux de clôture et les charges et produits sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change sont reconnues en Ecarts de conversion au sein des Autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de conversion accumulés se rapportant à cette entité est recyclée au compte de résultat.

1.3.5. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel afin d'allouer les ressources aux différents secteurs et d'évaluer leurs performances.

Le principal décideur opérationnel du groupe est la Direction Générale assistée du Comité Exécutif.

L'analyse du reporting interne et des spécificités des métiers du groupe conduit Orano à présenter les trois secteurs opérationnels suivants : Mines, Amont et Aval. Les informations relatives à Orano Med sont présentées en « Corporate et Autres activités ».

Les activités du secteur Mines couvrent l'exploration (recherche de nouveaux gisements), les projets miniers (études et construction de mines), l'exploitation (extraction de l'uranium naturel, puis concentration par voie chimique en U3O8) et le réaménagement des sites après l'exploitation.

Les activités du secteur Amont regroupent principalement la conversion du concentré d'uranium (U3O8) en hexafluorure d'uranium (UF₆), puis l'enrichissement de l'UF₆ par centrifugation.

Enfin, les activités de l'Aval regroupent les métiers du recyclage de combustibles usés, de la logistique nucléaire (conception et fabrication d'emballages, et réalisation de transports de matières et déchets nucléaires), de démantèlement et services (démantèlement d'installations nucléaires, gestion de déchets et services aux exploitants nucléaires), ainsi que les métiers d'ingénierie (conception et réalisation de projets complexes).

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs clés de chaque Secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. En conséquence, les informations communiquées dans les tableaux relatifs à l'information sectorielle sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du groupe.

En outre, les transactions entre les segments opérationnels ont été effectuées à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels incluent les actifs non courants, à l'exception des « actifs d'impôts différés », des « Titres des coentreprises et entreprises associées », ainsi que les « Stocks et en-cours » et les créances (hors impôt). Orano a adopté une gestion centralisée de ses actifs et passifs financiers ainsi que de sa fiscalité. Par conséquent, les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux activités.

Par ailleurs, les informations sur les actifs et passifs sectoriels ne sont pas fournies régulièrement au principal décideur opérationnel ; néanmoins le groupe a choisi de présenter les actifs allouables par secteur opérationnel sur une base volontaire.

En outre, Orano publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'Orano est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amérique (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

1.3.6. Chiffre d'affaires

Le groupe intervient sur les différentes étapes du cycle du combustible, en proposant les produits et services suivants :

- Fourniture de concentrés d'uranium (U3O8),
- Fourniture de services de conversion et d'enrichissement ou d'UF6 et UF6 enrichi,
- Services de traitement-recyclage,
- Services d'ingénierie de support à l'exploitant et de démantèlement d'installations nucléaires,
- Services et solutions logistiques de transport et entreposage, incluant la conception et la fabrication d'emballages.

Contrats clients et obligations de performance

Les contrats conclus avec les clients sont analysés afin de déterminer les obligations de performance qui constituent l'unité de compte élémentaire pour la reconnaissance du revenu.

Prix du contrat

Le prix du contrat correspond au montant de la contrepartie qu'Orano s'attend à recevoir en échange des biens et services transférés. Ce prix inclut les éléments fixes fermes, ainsi que les éléments variables à hauteur de la part dont l'obtention est considérée comme hautement probable. Les éléments variables incluent les révisions de prix pouvant résulter de clauses d'indexation ou d'avenants, les effets potentiels de pénalités ou de rabais, etc.

Le prix du contrat est retraité dans le cas où l'une des parties au contrat reçoit un avantage de financement significatif de l'autre partie, autrement dit lorsque la combinaison (i) du décalage temporel entre l'encaissement et le transfert de contrôle des biens et services du contrat (i.e. la reconnaissance du chiffre d'affaires) et (ii) du taux d'intérêt applicable à une facilité de crédit équivalente, a un effet significatif sur le prix du contrat négocié par les parties. Ce retraitement revient à reconnaître le revenu sur la base d'un prix de transaction reflétant le prix que le client aurait payé pour une transaction au comptant, c'est-à-dire nette de tout élément lié aux modalités de financement. L'ajustement ainsi déterminé sur le prix de contrat est reconnu concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires, tandis que la charge ou le produit financier est reconnu à due proportion de l'évolution et de l'amortissement de la facilité de crédit implicite résultant des termes de paiement. Le taux d'intérêt appliqué est le taux de financement marginal que la partie recevant le financement obtiendrait auprès d'un établissement financier en négociant, le jour de la signature du contrat, un emprunt dont les caractéristiques sont similaires au financement implicite accordé.

Allocation du prix du contrat aux obligations de performance

Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance en fonction des proportions des prix de ventes séparés, généralement en ligne avec les modalités contractuelles.

Reconnaissance du revenu associé à chaque obligation de performance

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque l'entreprise transfère au client le contrôle des biens ou services. En application de ce principe, le chiffre d'affaires est reconnu :

- Pour les contrats de fourniture de concentrés : à la livraison des concentrés d'uranium sur les sites de conversion désignés par les clients ; la livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano chez le convertisseur vers le compte de matière détenue par le client chez ce même convertisseur (« book transfer ») ;
- Pour les contrats de conversion et d'enrichissement : à la livraison de l'UF₆. La livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano vers le compte de matière détenue par le client chez l'enrichisseur ou l'assembleur du combustible ;
- Pour les prestations de traitement-recyclage, de transport et d'entreposage : à l'avancement des services rendus ; lorsque le contrat prévoit une participation du client au financement de la construction d'un actif nécessaire à la réalisation des prestations couvertes par le contrat, le chiffre d'affaires relatif au financement reçu est dégagé à l'avancement des prestations sous-jacentes sur la durée d'utilisation de l'actif, sauf à ce que le client prenne le contrôle de l'actif construit (auquel cas, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la construction de l'actif) ;
- Pour les contrats de conception et de fabrication d'équipements répondant aux spécifications techniques du client : à l'avancement, sauf à ce que le groupe ne dispose pas d'un droit aux paiements suffisant au titre des prestations réalisées à date en cas d'interruption du contrat motivé par une raison autre que le défaut du groupe.

Lorsque la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à l'avancement dans les cas décrits ci-dessus, la mesure de l'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts encourus et les coûts à terminaison. Le chiffre d'affaires est reconnu dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne fera l'objet d'aucune reprise ultérieure.

Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats correspondent au droit dont dispose le groupe au titre des travaux réalisés et qui ne constituent pas encore un droit inconditionnel à paiement.

Les passifs sur contrats correspondent aux montants comptabilisés en cas de paiements reçus excédant le montant reconnu en revenu au titre de la satisfaction d'une obligation de performance. Ils comprennent notamment :

- les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ;
- les autres avances et acomptes reçus de clients repris au fur et à mesure de la réalisation des prestations couvertes par le contrat.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe effectue la compensation par contrat entre actifs et passifs sur contrats.

Les créances clients représentent le droit inconditionnel du groupe à recevoir un paiement dont l'exigibilité ne dépend que du seul passage du temps.

Coûts d'obtention de contrats

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat ne sont capitalisés que si :

- il s'agit de coûts marginaux que le groupe n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat, et
- le groupe s'attend à les recouvrer.

1.3.7. Évaluation des actifs corporels et incorporels

1.3.7.1. Actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill relatif à un regroupement d'entreprises représente la différence entre :

- D'une part la somme des éléments suivants :
 - Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - Le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et,
 - Pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle
- D'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition

Lorsque la différence qui en résulte est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le montant du goodwill est définitivement arrêté dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT au niveau desquelles il est suivi.

Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en 1.3.7.5.

Après leur comptabilisation initiale, le goodwill est inscrit à son coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeurs constatées. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives au goodwill sont présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur comptable de la participation présentée au bilan du groupe. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives à ce goodwill sont enregistrées dans la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises ».

Lorsqu'une UGT ou partie d'UGT vient à être cédée, la quote-part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en compte dans la valeur comptable de son actif net utilisée pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Cette quote-part de goodwill est évaluée en fonction de la valeur relative du périmètre cédé au sein de l'UGT ou groupe d'UGT.

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « coût des produits et services vendus ».

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet répond aux critères d'inscription à l'actif établis par la norme IAS 38.

Les coûts de développement ainsi capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués conformément à IFRS 6 selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels, qui comprennent notamment des droits miniers et de la technologie acquise, sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ils sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

1.3.7.2. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production qui participent à la construction de l'actif.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe, évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. note 1.3.12). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les emballages industriels sur 10 à 20 ans, les autres matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans. Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de leur durée estimée d'utilisation.

Les variations de la valeur des actifs de démantèlement (quote-part propre) sont amorties de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle des installations.

1.3.7.3. Contrats de location

Les contrats de location sont analysés au regard des critères fournis par la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financière.

Les contrats de location sont qualifiés de locations financières lorsque, en substance, ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Une location financière donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation, amortie selon des modalités identiques à celles décrites ci-avant (cf. note 1.3.7.2.), et d'une dette financière de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné à la date de mise en place du contrat ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure.

Ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette, et décomposés en amortissement du principal de la dette, et charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat ou du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la dette.

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges de période sur la durée du contrat de location.

1.3.7.4. Incorporation des coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements corporels et incorporels, se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an, sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels lorsque :

- ils ont été mis en service avant le 1er janvier 2009 ;
- ou ils ont été mis en service postérieurement à cette date, mais les dépenses ont été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

1.3.7.5. Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill

Des tests de pertes de valeur sont réalisés sur des actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Corrélativement, les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si leur valeur recouvrable redevient plus élevée que leur valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants les uns des autres sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles reflètent la manière dont les activités sont gérées au sein du groupe.

En outre, des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour le goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont effectués au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels le goodwill et les actifs incorporels appartiennent.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le groupe réalise les tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des frais de cession, ce qui correspond à sa valeur nette de réalisation, évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables, multiple des ressources d'uranium en terre obtenu en rapportant les valeurs boursières des comparables avec les réserves et ressources déclarés sur les gisements),
- et sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels qu'ils résultent du plan stratégique validé par la gouvernance et de ses hypothèses sous-jacentes, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ou groupes d'UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerai dans les mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; dans ce cas, les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas actualisés à l'infini, mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation.

Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont calculés après impôt.

Les tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses macroéconomiques (dont la parité avec le dollar américain) et sectorielles retenues, notamment en termes d'évolution des prix du minerai ou des services de conversion et d'enrichissement, mais également de durée d'utilisation des actifs sous-jacents. Compte tenu de ces sensibilités, le groupe révisé ses estimations et hypothèses sous-jacentes a minima une fois par an, ou plus, lorsque l'évolution des conditions de marché le requiert.

1.3.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation, qui correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les consommations de stocks sont généralement valorisées en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'entrée des stocks comprend tous les coûts directs de matières, les coûts de main d'œuvre ainsi que l'affectation des coûts indirects de production.

Dans le cas de prêts de matière avec transfert de titre de propriété, le groupe comptabilise en stock la matière empruntée au coût unitaire moyen pondéré, qui correspond à la juste valeur estimée de la contrepartie remise à la date de la transaction. Une dette correspondant à l'obligation de restitution de la matière est comptabilisée pour la même valeur dans le compte « autres dettes opérationnelles ».

Une provision pour contrat onéreux est constituée dès lors que le coût unitaire moyen pondéré anticipé de la restitution devient supérieur à celui de la dette initialement enregistrée.

1.3.9. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle,
- des titres de participation dans des sociétés non consolidées
- des prêts, avances et dépôts,
- des créances clients et comptes rattachés,
- de certaines autres créances opérationnelles,
- des comptes bancaires nantis
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et
- de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- les dettes financières,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- certaines autres dettes opérationnelles,
- les concours bancaires, et
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

1.3.9.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit que les actifs financiers soient classés en trois catégories : coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par les autres éléments du résultat global, en fonction des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », SPPI).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de dette (flux contractuels de trésorerie associés à des paiements d'intérêts et aux remboursements de capital) sont comptabilisés :

- au coût amorti lorsque le groupe les détient en vue de collecter l'ensemble des flux de trésorerie contractuels,
- en juste valeur par résultat lorsque le groupe les détient en vue de les céder et réaliser une plus-value,
- en juste valeur par les autres éléments du résultat global lorsque le groupe les détient dans un objectif mixte de collecte des flux de trésorerie contractuels et de cession (avec recyclage de la plus ou moins-value en résultat en date de cession),

Les actifs répondant à la définition d'instruments de capitaux propres (titres d'actions ou de fonds communs de placement actions) sont comptabilisés en juste valeur par résultat, sauf à ce que le groupe opte pour l'option permettant de les comptabiliser de manière irrévocable en juste valeur par les autres éléments du résultat global (sans recyclage des plus ou moins-values en résultat).

Par exception à ces principes, certains instruments peuvent être comptabilisés en juste valeur par résultat lorsque ce traitement permet de compenser une position symétrique affectant le compte de résultat.

1.3.9.2. Modalités d'évaluation des actifs et passifs financiers

Hormis les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, le groupe évalue ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur sont valorisés à partir de techniques qui cherchent à maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels le groupe peut avoir accès sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables) : techniques d'évaluation utilisant uniquement des données observables directement ou indirectement sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- Niveau 3 (données non observables) : techniques d'évaluation utilisant principalement des données non observables, y compris des données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

1.3.9.3. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'Orano dédie au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations et reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées selon la méthode décrite en note 1.3.9.5.

Orano ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société ne les contrôle pas suivant les critères de la norme IFRS 10 :

- Orano n'intervient pas dans la gestion des FCP dédiés qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du groupe ;
- Orano ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- Les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par Orano ;
- Les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour Orano ;
- Orano ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ;
- Les conventions de gestion restreignent la possibilité de résiliation par Orano à des cas spécifiques (faute, fraude, ...). Orano n'a donc pas la possibilité de changer la société de gestion du fonds à tout moment.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'Orano dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Hormis les obligations d'état et la créance sur le CEA qui sont comptabilisées au coût amorti, l'ensemble du portefeuille d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle est enregistré dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

1.3.9.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.3.9.5. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant la méthode du coût amorti.

La dépréciation est calculée sur la base du modèle fondé sur les pertes attendues (« expected credit loss »). Selon ce modèle, les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sont enregistrées sur les instruments émis ou acquis dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) sont comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ou dans le cas de créances commerciales à court terme. Le groupe détermine la perte attendue sur la base de (a) la probabilité de défaut, (b) le taux de perte associé et (c) le montant de l'exposition au défaut.

1.3.9.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros ; les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.7. Dettes financières

Les dettes financières se composent :

- de certaines avances rémunérées reçues des clients : les avances portant intérêts reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles sont réglées en trésorerie et en passifs sur contrats dans les autres cas ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit,
- des emprunts obligataires émis par Orano,
- des découverts bancaires courants, et
- des dettes liées à des locations financières.

Les dettes financières sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe / taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.3.9.8. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

1.3.9.8.1. Risques couverts et instruments financiers

Orano utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux, des swaps d'inflation et des options de change.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes ou prévisionnels en monnaies étrangères.

1.3.9.8.2. Comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace des variations de valeur est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et présentée au bilan pour son montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer par exemple l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.3.9.8.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.3.9.9. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou
- le groupe transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

1.3.10. Avantages du personnel

Les engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend (i) des cotisations faites par le salarié (régimes à « cotisations définies ») ou (ii) d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes à « prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement, taux de rotation et taux de mortalité). Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires, de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société, émis par les entreprises de première catégorie.

Le montant de la provision résulte de l'évaluation des engagements minorée de la juste valeur des actifs destinés à leur couverture.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires) sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, Recherche et Développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations de régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

1.3.11. Provisions liées aux opérations d'exploitation

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle légale, contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé et devant faire l'objet d'une sortie probable de ressources sans contrepartie attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Provisions pour Travaux Restant à Effectuer

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites de La Hague et de Melox (BU Recyclage), du Tricastin et de Malvesi (BU Chimie-Enrichissement) au titre du traitement des déchets, d'opérations d'assainissement et d'autres opérations issues du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement, pour la BU Recyclage, sur des activités d'entreposage, traitement, conditionnement, transport et stockage définitif de déchets technologiques et de procédés, et, pour la BU Chimie-Enrichissement, sur des travaux de traitement des effluents nitrates et des poussières.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la courbe des taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides à l'aide d'un taux d'équilibre long terme, à laquelle est ajoutée un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés de manière similaire à celle définie pour les provisions de fin de cycle (cf. note 1.3.12).

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Lorsque le groupe enregistre un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat fait l'objet d'une provision (après prise en compte de toute dépréciation d'actif relative aux actifs dédiés à l'exécution de ce contrat).

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée par le groupe lorsqu'il a une obligation implicite, qui est matérialisée lorsque : (i) il existe un plan formalisé et détaillé précisant l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de personnes affectées, l'estimation des dépenses qui seront engagées et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ; et (ii) les personnes affectées ont été valablement informées des principales caractéristiques du plan.

Provisions pour réaménagement des sites miniers

Ces provisions correspondent à la quote-part des charges prévisibles liées aux coûts de reconstitution des sites miniers. La provision est constituée au fur et à mesure de l'exploitation du site, selon le principe de la « dégradation progressive ».

La provision pour reconstitution des sites miniers est égale au prorata du cumul des tonnages traités depuis la mise en service du site sur le tonnage total du site (quantités déjà traitées et restant à traiter).

1.3.12. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- les coûts de démantèlement pour mener l'installation au niveau du déclassement (l'état final) dont les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- les coûts liés à la gestion long terme des déchets radioactifs (transport et stockage) ;
- les coûts de surveillance des sites jusqu'à leur démantèlement complet.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique de dépenses prévisionnelle.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations.

Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement, au sein des actifs corporels (cf. note 1.3.7.2).

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante ne participe pas à l'avancement des contrats et ne rentre pas dans le coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « coût des produits et services vendus », en déduction de la marge brute.

Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est fixé :

- en application de la norme IAS 37, soit sur la base des conditions de marché à la date de clôture ainsi que des caractéristiques propres au passif ;
- et de manière à respecter le plafonnement réglementaire défini par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires.

Le taux résulte ainsi de la mise en œuvre de la démarche suivante :

- une courbe des taux est construite, sur la base de la courbe des taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides à l'aide d'un taux d'équilibre long terme, à laquelle est ajoutée un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.
- Une estimation réalisée par référence au taux plafond réglementaire, à savoir une moyenne pondérée entre le taux fixe de 4,3% (niveau du plafond réglementaire constaté au 31 décembre 2016) et la moyenne sur les quatre dernières années des rendements des OAT françaises de maturité 30 ans, à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie, la pondération évoluant de façon progressive sur une durée de 10 ans, jusqu'en 2026.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché, des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes, ainsi que d'éventuels effets de plafonnements réglementaires.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

Conformément aux normes IFRS, le groupe applique la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, les actifs de démantèlement sont corrigés du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation ou s'il s'agit de reprises et conditionnements des déchets (RCD), l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge du groupe. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier.

Actifs de fin de cycle (part tiers)

Le groupe peut être amené à réaliser des opérations de démantèlement dont le financement, pour une quote-part est à la charge de tiers. La provision pour opérations de fin de cycle couvre la totalité des opérations. Elle est comptabilisée en contrepartie du compte « Actif de démantèlement – part propre » pour la quote-part à la charge du groupe et en contrepartie du compte d'actif non courant intitulé « Actifs de fin de cycle – part des tiers » à hauteur du financement attendu de la part du tiers.

L'actif de fin de cycle – part des tiers ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes. L'effet de désactualisation venant augmenter la valeur de l'actif est enregistré dans un compte de produit financier.

Il est réduit à mesure que les travaux contractualisés sont effectués en contrepartie de la constatation d'une créance sur ces mêmes tiers et / ou des versements reçus de leur part.

1.3.13. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt courant et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôt courant

Les actifs et passifs d'impôt courant sont évalués en fonction du montant attendu qui sera reçu ou payé à l'administration fiscale.

L'impôt courant relatif à des éléments comptabilisés au sein des capitaux propres est également reconnu en capitaux propres, et non au sein du compte de résultat. Lorsqu'elles sont sujettes à interprétation, le Management réévalue régulièrement les positions qu'il a prises dans ses déclarations fiscales, et il comptabilise des provisions en conséquence lorsqu'il le juge nécessaire.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement des différences temporelles et qui a été adopté à la date de clôture. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat issues du plan d'actions stratégique du groupe.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » qui sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

Orano a opté pour la comptabilisation en impôt sur le résultat de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises au taux de 1,6 % (taxe pour frais de CCI incluse), depuis l'année 2010. En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés au taux de 1,6 % sur les différences temporelles correspondantes.

Recouvrabilité des impôts différés actifs

Le montant des impôts différés actifs est revu à chaque date de reporting, et il est réduit le cas échéant dans la mesure où il n'est plus probable que des profits taxables futurs permettront d'utiliser tout ou partie de ce montant. De même, les impôts différés actifs non reconnus sont réévalués à chaque date de reporting et sont reconnus à hauteur de l'estimation des profits taxables futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

La partie recouvrable des actifs d'impôts différés du groupe correspond à celle pour laquelle la probabilité de recouvrement est supérieure à 50%. En pratique, pour établir cette probabilité, le groupe procède à une analyse en trois étapes : (a) démonstration du caractère non récurrent des déficits, (b) analyse des perspectives de résultats futurs et (c) analyse des opportunités liées à la gestion fiscale.

S'agissant des perspectives de résultats futurs, la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les pertes reportables est appréciée au regard des prévisions de résultat issues du plan stratégique validé par la gouvernance.

L'estimation des pertes imputables tient également compte de la réglementation annuelle d'imputation maximale (50% pour la France).

Netting des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôt exigible.

Note 2 – PERIMETRE

2.1. Sociétés consolidées (France / étranger)

(nombre de sociétés)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Méthode de consolidation	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Intégration globale	24	48	24	46
Mise en équivalence	1	5	1	4
Sous-Total	25	53	25	50
Total	78		75	

2.2. Opérations réalisées en 2018

Création de la coentreprise Interim Storage Partners LLC

Orano CIS LLC détenue par Orano USA et la société Waste Control Specialists (WCS) ont créé une coentreprise, dénommée Interim Storage Partners (ISP) détenue respectivement à 51% et 49%, pour exploiter une installation d'entreposage centralisée de combustibles usés sur le site WCS au Texas. Orano TN fournit son expertise unique dans la conception d'emballages, le transport et l'entreposage de combustibles usés. WCS apporte son expérience d'exploitant d'une installation unique servant à la fois l'industrie nucléaire et le Département américain de l'énergie (DOE).

2.3. Opérations réalisées en 2017 (12 mois)

Cession de MAINCO

Orano a cédé sa filiale MAINCO, spécialisée dans les activités de logistique industrielle, à un groupe familial français en date du 30 juin 2017.

Acquisition d'Orano Projets (anciennement AREVA Projets)

Orano a acquis, en janvier 2017, la société Orano Projets auprès d'AREVA NP SAS afin de réintégrer l'ingénierie du cycle du combustible nucléaire dans le périmètre d'Orano, tel que prévu dans le cadre de la restructuration du groupe (cf. note 19).

Création de la société Orano GmbH et acquisition de la société Dekontaminierung Sanierung Rekultivierung (DSR)

Orano a créé une société en Allemagne dénommée Orano GmbH dans le cadre de la restructuration du groupe Orano, afin d'y loger l'activité de démantèlement et les services associés localisée précédemment au sein de AREVA GmbH. A cet effet, cette société a acquis auprès d'AREVA GmbH, l'activité de services de démantèlement des réacteurs et la société DSR Ingenieurgesellschaft mbH, une société d'ingénierie spécialisée dans la radioprotection et la sûreté des installations nucléaires en activité et en démantèlement.

Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans EURODIF SA

En juillet 2017, Orano Cycle a acquis la participation d'ENUSA de 11,1% dans Eurodif SA, puis la participation d'ENEA de 8% dans cette même société en octobre 2017 portant sa participation directe dans Eurodif SA à 75 %. Cette acquisition fait suite à celle opérée en décembre 2016 auprès de SYNATOM et s'inscrivait dans la volonté d'Orano Cycle d'acquérir l'ensemble des parts détenues par ses partenaires à la suite de l'arrêt d'exploitation de l'usine de diffusion gazeuse Georges Besse du site du Tricastin dans l'optique d'optimiser la gestion opérationnelle du site (cf. note 1.1 Passage de la plateforme du Tricastin sous un exploitant unique).

Création de SI-nerGIE

En 2017, Orano et Framatome (anciennement New NP) ont créé un GIE dénommé SI-nerGIE pour partager un système d'information commun et ainsi éviter les surcoûts et les risques opérationnels relatifs aux systèmes d'information dans le cadre de la restructuration du groupe AREVA.

2.4. Sociétés consolidées et mises en équivalence

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	31 décembre 2018			31 décembre 2017	
	Pays	Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
FRANCE					
Orano		IG	100	IG	100
Orano Cycle		IG	100	IG	100
Orano Support		IG	100	IG	100
Orano Mining		IG	100	IG	100
CFMM		IG	100	IG	100
CFM		IG	100	IG	100
Orano Expansion		IG	86,51	IG	86,51
EURODIF SA (cf.note 20)		IG	90	IG	90
EURODIF PRODUCTION (cf.note 20)		IG	90	IG	90
SOCATRI (**)(cf.note 20)				IG	90
SOFIDIF		IG	60	IG	60
SET HOLDING		IG	95	IG	95
SET		IG	95	IG	95
Orano Temis		IG	100	IG	100
Orano DS – Démantèlement et Services		IG	73,86	IG	73,86
CNS		IG	51	IG	51
TRIHOM (1)		IG	48,75	IG	48,75
SICN		IG	100	IG	100
LEMARECHAL		IG	100	IG	100
TN International		IG	100	IG	100
Orano Med		IG	100	IG	100
Orano Projets		IG	100	IG	100
Orano Assurance et Réassurance		IG	100	IG	100
Laboratoire d'étalons d'activité		IG	100	IG	100
SI-nerGIE		MEE	50	MEE	50
EUROPE (Hors France)					
Orano GmbH	Allemagne	IG	100	IG	100
Urangesellschaft - Frankfurt	Allemagne	IG	100	IG	100
Dekontaminierung Sanierung Reaktivierung	Allemagne	IG	100	IG	100
Enrichment Technology Company Ltd (ETC)	Grande-Bretagne	MEE	50	MEE	50
Orano Projects Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100	IG	100
AMA Nuclear Ltd	Grande-Bretagne	MEE	33	MEE	33
Orano UK Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100	IG	100

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
		Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
AMERIQUE					
Orano USA LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
UG USA	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Columbiana High Tech	Etats-Unis	IG	100	IG	100
TN Americas LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano Med LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
PIC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano Federal Services LLC	Etats-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Services LLC	Etats-Unis	IG	100		
Orano CIS LLC	Etats-Unis	IG	100		
Interim Storage Partners LLC	Etats-Unis	MEE	51		
Orano Canada Inc. (*)	Canada	IG	100	IG	100
Cigar Lake	Canada	AC	37,10	AC	37,10
Key Lake	Canada	AC	16,67	AC	16,67
Kiggavik	Canada	AC	23,97	AC	23,97
Mc Arthur River	Canada	AC	30,20	AC	30,20
Mc Clean Lake	Canada	AC	70	AC	70
Midwest	Canada	AC	69,16	AC	69,16
Areva Est Canada	Canada	IG	100	IG	100
Urangesellschaft Canada Limited	Canada	IG	100	IG	100
URANOR Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Areva Quebec Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Orano Resources Southern Africa	Iles Vierges	IG	100	IG	100
ASIE / PACIFIQUE					
Orano Japan	Japon	IG	100	IG	100
Orano Cycle Japan Projects	Japon	IG	100	IG	100
ANADEC – Orano ATOX D&D Solutions Co. Ltd.	Japon	MEE	50	MEE	50
Orano Beijing Technology Co. Ltd.	Chine	IG	100	IG	100
UG Asia Limited	Chine	IG	100	IG	100
Areva Mongol LLC	Mongolie	IG	66	IG	66
COGEOBI	Mongolie	IG	66	IG	66
Badrakh Energy LLC (1)	Mongolie	IG	43,56	IG	43,56
Orano Korea	Rép. de Corée	IG	100	IG	100
AREVA India Private Ltd.	Inde	IG	100	IG	100
KATCO	Kazakhstan	IG	51	IG	51
Orano Holdings Australia Pty Ltd	Australie	IG	100	IG	100
Orano Australia Pty Ltd.	Australie	IG	100	IG	100

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	31 décembre 2018			31 décembre 2017	
	Pays	Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
AFRIQUE / MOYEN-ORIENT					
SOMAIR	Niger	IG	63,40	IG	63,40
IMOURAREN SA	Niger	IG	57,66	IG	57,66
COMINAK	Niger	MEE	34	MEE	34
Orano Mining (Namibia) Pty Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
Orano Processing Namibia	Namibia	IG	100	IG	100
Erongo Desalination Company (PTY) Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
URAMIN Centrafrique	Rép. Centre Afrique	IG	100	IG	100
AREVEXPLO RCA SA	Rép. Centre Afrique	IG	70	IG	70
Orano Gabon	Gabon	IG	100	IG	100
COMUF	Gabon	IG	68,42	IG	68,42
JORDAN AREVA RESSOURCES	Jordanie	IG	50	IG	50

(IG : intégration globale / MEE : mise en équivalence / AC : activité conjointe)

(**) Fusions entre entités consolidées

(1) Le pourcentage de contrôle sur ces entités est supérieur à 50%.

2.5. Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des titres non consolidés détenus à moins de 50% et représentant 10 participations s'élève à 3 millions d'euros au bilan.

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des titres non consolidés détenus à plus de 50% et représentant 12 participations s'élève à 4 millions d'euros au bilan. La Société juge qu'il n'y a pas de risque associé à ces participations et les considère comme non significatives.

Note 3 – INFORMATIONS SECTORIELLES

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Résultat 2018

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, Autres activités et éliminations	Total
Chiffre d'affaires brut	1 129	888	1 708	(101)	3 623
Ventes inter - secteurs	(4)	(41)	(69)	115	-
Chiffre d'affaires contributif	1 124	846	1 638	14	3 623
Résultat Opérationnel	393	56	140	(73)	517
Résultat des coentreprises et entreprises associées	-	-	-	-	(10)
Résultat Financier	-	-	-	-	(978)
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(70)
Résultat net	-	-	-	-	(542)
Excédent Brut d'Exploitation (*)	584	164	166	(94)	821
% du CA brut	51,8%	18,3%	9,7%	n.a.	22,7%

(*) cf. note 6

Au 31 décembre 2018, le groupe a réalisé environ 40% de son chiffre d'affaires avec EDF (y compris Framatome).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle de la matière pour les secteurs Mines et Amont, et majoritairement à l'avancement pour le secteur Aval.

Bilan 2018

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et Éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	2 724	4 224	3 627	51	10 627
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	-	2 393	4 243	195	6 831
Autres actifs non courants	-	-	-	222	222
Sous-total Actifs non-courants	2 724	6 617	7 871	468	17 681
Stocks et créances (hors impôts)	657	1 149	675	248	2 729
Autres actifs courants	-	-	-	2 130	2 130
Sous-total Actifs courants	657	1 149	675	2 378	4 859
TOTAL ACTIF	3 381	7 766	8 546	2 846	22 540

Résultats 2017 (12 mois)

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval (*)	Corporate, Autres activités et éliminations (*)	Total
Chiffre d'affaires brut	1 280	918	1 882	(231)	3 848
Ventes inter - secteurs	(6)	(25)	(230)	261	-
Chiffre d'affaires contributif	1 274	893	1 652	30	3 848
Résultat Opérationnel	107	14	71	(241)	(48)
Résultat des coentreprises et entreprises associées	-	-	-	-	(4)
Résultat Financier	-	-	-	-	(250)
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(56)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	-	-	-	-	(2)
Résultat net	-	-	-	-	(360)
Excédent Brut d'Exploitation (**)	639	281	200	(228)	892
% du CA brut	49,9%	30,6%	10,6%	na	23,2%

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'activité Projet est intégrée au secteur « Aval » et n'est plus reportée en « Corporate et autres activités ». En conséquence l'information au titre de 2017 a été retraitée.

(**) cf. note 6 et retraitements en application d'IFRS 15 en note 35

Le groupe a réalisé environ 33% de son chiffre d'affaires avec EDF au 31 décembre 2017 pour 12 mois.

Bilan 2017

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval (*)	Corporate, autres activités et Éliminations (*)	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	2 845	4 191	3 397	51	10 483
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	-	1 798	5 196	271	7 265
Autres actifs non courants	-	-	-	225	225
Sous-total Actifs non-courants	2 845	5 989	8 593	547	17 973
Stocks et créances (hors impôts)	508	1 150	763	474	2 894
Autres actifs courants	-	-	-	2 116	2 116
Sous-total Actifs courants	508	1 150	763	2 589	5 010
TOTAL ACTIF	3 352	7 139	9 356	3 136	22 983

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'activité Projet est intégrée au secteur « Aval » et n'est plus reportée en « Corporate et autres activités ». En conséquence l'information au titre de 2017 a été retraitée.

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

2018

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
France	347	357	978	14	1 696
Europe (hors France)	64	113	180	0	358
Amérique	187	170	253	0	611
Asie Pacifique	464	188	221	0	874
Afrique et Moyen orient	61	18	5	-	85
Total	1 124	846	1 638	14	3 623

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) au 31 décembre 2018 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
France	2	140	272	2	417
Europe (hors France)	28	-	3	0	31
Amérique	21	-	12	0	33
Asie Pacifique	3	-	-	0	3
Afrique et Moyen-Orient	13	-	-	-	13
TOTAL	67	140	287	3	497

31 décembre 2017 (12 mois)

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

	Mines	Amont	Aval (*)	Corporate et autres activités (*)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
France	324	315	1 072	24	1 735
Europe (hors France)	82	143	207	4	436
Amérique	186	215	266	1	668
Asie Pacifique	633	190	103	0	926
Afrique et Moyen-Orient	49	30	5	-	84
TOTAL	1 274	893	1 651	30	3 848

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'activité Projet est intégrée au secteur « Aval » et n'est plus reportée en « Corporate et autres activités ». En conséquence l'information au titre de 2017 a été retraitée.

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) au 31 décembre 2017 (12 mois) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

	Mines	Amont	Aval (*)	Corporate et autres activités (*)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
France	1	145	212	2	359
Europe (hors France)	30	-	2	0	32
Amérique	44	0	11	1	56
Asie Pacifique	4	-	-	0	4
Afrique et Moyen-Orient	33	-	-	-	33
TOTAL	111	145	225	3	484

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'activité Projet est intégrée au secteur « Aval » et n'est plus reportée en « Corporate et autres activités ». En conséquence l'information au titre de 2017 a été retraitée.

Note 4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Charges de personnel (*)	(1 376)	(1 468)
Effectifs équivalents temps plein moyens	17 552	18 293
Charges de location simple	(44)	(47)

(*) Hors engagements de retraites

Note 5 – AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

Autres produits opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Profit sur cessions d'actifs non financiers	6	31
Reprise perte de valeur sur actifs (hors goodwill)	70	-
Autres produits opérationnels	269	50
Total autres produits opérationnels	344	81

La reprise de perte de valeur concerne principalement l'usine de Philippe Coste (cf. note 11).

En 2018, les autres produits opérationnels comprennent notamment la reprise de provision liée à la renégociation du contrat cadre de santé / prévoyance (cf. note 21).

En 2017, les autres produits comprenaient une reprise de provision au titre d'un contrat de fournitures et de services avec ETC pour 29 millions d'euros.

Autres charges opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité	(23)	(54)
Perte de valeurs sur actifs (hors goodwill)	(17)	(492)
Pertes sur cessions d'actifs non financiers	(5)	(6)
Autres charges opérationnelles	(121)	(83)
Total autres charges opérationnelles	(166)	(634)

Les pertes de valeurs sur autres actifs sont décrites dans la note 11.

Au 31 décembre 2018, les autres charges opérationnelles comprennent :

- des charges liées au report des travaux de mise en exploitation des sites miniers d'Imouraren et de Trekkopje, ainsi qu'à l'entretien d'infrastructures à hauteur de 22 millions d'euros (contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- des provisions pour risques et charges fiscaux, sociaux et environnementaux dans les différents pays où Orano exerce ses activités.

Note 6 – ETAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Résultat Opérationnel	517	(48)
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	71	289
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	362	740
Dépréciations des éléments d'actif circulant nettes de reprises	(36)	(35)
Dotations aux provisions nettes de reprises (*)	(291)	(248)
Coûts des opérations de fin de cycle effectuées	199	195
Excédent Brut d'Exploitation	821	892

(*) y compris les dotations et reprises de provisions sur avantages du personnel et pour opérations de fin de cycle

Note 7 – RESULTAT FINANCIER

Coût de l'endettement financier brut

Le coût de l'endettement financier brut à fin décembre 2018 comprend les charges d'intérêts relatives aux emprunts obligataires pour un montant de 157 millions d'euros (contre 188 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Variation de juste valeur par résultat des actifs financiers de couverture (*)	(405)	-
Résultat de cession des actifs financiers de couverture (*)	-	253
Dividendes reçus	116	125
Rémunération des créances et produits de désactualisation des actifs financiers de couverture	50	37
Effets des changements de taux d'actualisation et d'inflation	(79)	-
Effets des révisions d'échéanciers	3	3
Charges de désactualisation sur opérations de fin de cycle	(309)	(265)
Part liée aux opérations de fin de cycle	(624)	153
Résultat de change	11	(29)
Variation de juste valeur par résultat des titres non dédiés (*)	(1)	-
Dépréciation d'actifs financiers nette des reprises	8	(16)
Intérêts sur avances	(47)	(33)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(21)	(21)
Charges de désactualisation des dettes et autres provisions	(100)	(58)
Autres produits financiers	5	8
Autres charges financières	(58)	(49)
Part non liée aux opérations de fin de cycle	(202)	(197)
Autres produits et charges financiers	(826)	(44)

(*) Application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 (cf. note 2)

Les autres charges financières sont principalement constituées du report / déport sur les instruments financiers de couverture.

Note 8 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Impôts courants (France)	(32)	(114)
Impôts courants (autre pays)	(20)	(35)
Total impôts courants	(51)	(150)
Impôts différés	(19)	94
Total impôts	(70)	(56)

Les principales filiales françaises du périmètre, qui sont détenues à 95% au moins, ont constitué à compter du 1^{er} septembre 2017 une nouvelle intégration fiscale.

Au 31 décembre 2018, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits reportables des entités françaises incluses dans le périmètre d'intégration fiscale.

Compte tenu de la mise en place de l'intégration fiscale constituée à compter du 1er septembre 2017 autour de la Société, les relations futures entre les filiales et Orano SA au titre de la période couverte par l'intégration fiscale sont régies par une convention d'intégration fiscale, bâtie sur un principe de neutralité.

Il est rappelé par ailleurs qu'au 31 décembre 2018, les relations entre les filiales et AREVA SA au titre de la période où celles-ci faisaient partie du périmètre de l'intégration fiscale constituée autour d'AREVA SA, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, sont encore régies par une convention de sortie, bâtie sur un principe de neutralité fiscale.

Les crédits d'impôts que les sociétés ont transmis à la société mère durant la période d'intégration et qui n'ont pas été utilisés au sein de l'intégration seront remboursés par AREVA SA au 1er semestre de la quatrième année suivant celle où ont été engagées les dépenses donnant droit au crédit d'impôt, soit de 2018 (crédits d'impôts 2014) à 2020 (crédits d'impôts 2016).

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Résultat net de l'exercice	(542)	(360)
<i>Moins</i>		
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	-	2
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	10	4
Charge (produit) d'impôt	70	56
Résultat avant impôts	(462)	(298)
Profit (charge) d'impôt théorique à 34,43%	159	103
<u>Incidence de la fiscalité de groupe</u>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	(37)	(20)
Impôts différés non reconnus	(141)	39
Autres variations des différences permanentes	(51)	(178)
Produit (charge) réel d'impôt	(70)	(56)
Taux effectif d'imposition	na	na

Détail des autres variations des différences permanentes

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Régime sociétés mère filiales et dividendes intra-groupe	2	(1)
Effet des différences permanentes locales	(9)	4
Ecart entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	5	(11)
CVAE	(14)	(15)
Impact du changement de taux d'imposition		(147)
Impact de la variation des différences temporelles dans l'échéancier de calcul de l'impact de la diminution des taux en France	(33)	
Autres	(3)	(9)
Total autres variations des différences permanentes	(51)	(178)

Actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs d'impôts différés	104	101
Passifs d'impôts différés	13	33
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	91	68

Pour l'ensemble des sociétés françaises, les taux d'impôts attendus en fonction de la période de renversement des différences temporelles sont les suivants :

<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>>2022</u>
34,43%	32,02%	28,92%	27,37%	25,83%

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux d'impôt fédéral aux Etats-Unis s'établit à 21%. Additionné au taux moyen normatif des impositions perçues au niveau des Etats fédérés, le taux d'imposition d'Orano Inc. est désormais de l'ordre de 25 %.

Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<u>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</u>		
Immobilisations et actifs non courants	56	18
Actifs circulants	16	(29)
Avantages du personnel	11	124
Provisions pour restructuration	0	0
Provisions réglementées	(146)	(134)
Provisions pour opérations de fin de cycle	30	30
Effets des reports déficitaires et impôts latents	93	34
Autres différences temporelles	31	25
Total des Impôts différés actifs et (passifs) nets	91	68

La variation des actifs et passifs d'impôts différés sur les actifs circulants et avantages du personnel et sur les effets de reports déficitaires correspond principalement à l'application de la norme IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global et à l'arrêt du projet EREF aux Etats-Unis.

La société AREVA Nuclear Material (devenue Orano USA LLC depuis le 22 janvier 2018) disposait au 31 décembre 2017 d'un actif fiscal de plus de 300 millions de dollars américains en base (soit 75 millions de dollars américains au taux de 25%), constitué des dépenses d'études liées au projet Eagle Rock Enrichment Facility (EREF). Ces dépenses, comptabilisées depuis l'origine en charges annuelles d'un point de vue comptable, étaient immobilisées d'un point de vue fiscal et pouvaient être amorties à compter de la mise en service de l'installation. Le Department Of Energy américain (DOE) ayant fait connaître à la société sa décision de ne pas renouveler en 2018 l'engagement qu'il avait pris à l'origine de se porter garant de l'emprunt nécessaire à la construction de l'usine, décision a été prise de renoncer au projet, de mettre en vente le terrain qui avait été acquis dans l'État de l'Idaho, et de communiquer publiquement sur ces points. En conséquence, cet actif dorénavant dépourvu de tout usage futur constitue dès 2018 un déficit fiscal pour sa totalité, reportable sur 20 ans. L'impôt différé actif est maintenu en conséquence.

Variation des actifs et passifs d'impôts différés consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Au 1er janvier	68	65
Impôts comptabilisés au compte de résultat	(19)	94
Impôts comptabilisés en activités destinées à être cédées	-	-
Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	38	(77)
Variations de périmètre	-	-
Écarts de conversion	5	(13)
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	91	68

Produits et charges d'impôts différés consolidés par catégorie de différences temporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Immobilisations et actifs non courants	48	60
Actifs circulants	(8)	34
Avantages du personnel	(22)	(43)
Provisions pour restructurations	(17)	(21)
Provisions réglementées	(11)	20
Provisions pour opérations de fin de cycle	-	-
Reports déficitaires nets et impôts latents	128	16
Dépréciation des impôts différés	(141)	39
Autres différences temporelles	4	(10)
Total des produits et (charges) d'impôts différés	(19)	94

Détail des impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (en capitaux propres)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017 (12 mois)		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Gains et Pertes actuariels sur avantages du personnel	18	(0)	18	(7)	(1)	(9)
Écarts de conversion	4	-	4	(197)	-	(197)
Variations de valeur des titres disponibles à la vente	-	-	-	(26)	13	(14)
Variations de valeur des couvertures d'investissements nets	0	0	0	-	(7)	(7)
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(138)	38	(100)	264	(81)	183
Quote-part du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	8	-	8	1	-	1
Total des gains et (pertes) des autres éléments du résultat global après impôt	(108)	38	(70)	35	(77)	(42)

Actifs d'impôts non comptabilisés

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Crédits d'impôts	-	-
Pertes fiscales	589	434
Autres différences temporelles	1 177	1 069
Total des impôts différés non reconnus	1 766	1 503

Note 9 – GOODWILL

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Ecart de conversion et autres	31 décembre 2018
Mines	805				36	840
Amont	161					161
Aval	227				1	227
Total	1 193	-	-	-	36	1 229

Tests de dépréciation du Goodwill

Comme indiqué dans les notes 1.2. « Estimations et jugements » et 1.3.7.5 « Pertes de valeurs des actifs corporels et incorporels et du goodwill », le groupe réalise des tests de dépréciation au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles le goodwill est affecté (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les notes 10 et 11) à leur valeur recouvrable.

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital et reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT en question ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque à 10 ans, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, « spreads » de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ou groupes d'UGT :

Au 31 décembre 2018	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	7,65%-11,60%	N/A	N/A
Amont	6,70%	N/A	N/A
Aval	6,83%-7,21%	1,50%	2027

Au 31 décembre 2017	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	7,5%-12,00%	N/A	N/A
Amont	6,70%	N/A	N/A
Aval	6,40% - 6,70%	1,75%	2026

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou le taux de couverture lorsque les flux futurs ont été couverts.

Mines

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de la BU Mines est déterminée à partir de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes et de leur commercialisation (soit au plus tard jusqu'en 2041), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels par mine à des taux compris entre 7,65% et 11,60% (7,50%-12,00% au 31 décembre 2017) et sur la base des taux de change au 31 décembre 2018.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés). La courbe prévisionnelle de prix a été mise à jour en novembre 2018 afin de tenir compte de l'analyse d'Orano concernant les évolutions prévisibles du parc nucléaire, la politique d'achat des électriciens et l'évolution des ressources, tant d'un point de vue de la production que des ressources secondaires.

Le résultat de ce test est supérieur à la valeur nette comptable et n'entraîne donc pas de dépréciation du goodwill.

Le test reste sensible aux taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs de l'uranium. La valeur d'utilité des actifs du groupe d'UGT de la BU Mines se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- de taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base : 109 millions d'euros,
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,20 au lieu de 1,15) : 223 millions d'euros,
- d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires : 416 millions d'euros.

Sur ce dernier point, l'analyse de sensibilité a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

Ces dégradations n'entraîneraient cependant pas de dépréciation du goodwill alloué au groupe d'UGT de la BU Mines.

Amont

Dans le secteur Amont, le goodwill est porté par l'UGT Enrichissement. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu de l'exploitation des actifs industriels, sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à 6,70% (inchangé par rapport au 31 décembre 2017) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,15 au 31 décembre 2018 (1,20 au 31 décembre 2017).

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (capacités d'enrichissement, stocks et ressources secondaires) et de la demande d'uranium enrichi (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

Le test de perte de valeur pratiqué au 31 décembre 2018 n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation de goodwill.

Le test est très sensible au taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix à long terme des Unités de Travail de Séparation (UTS). La valeur d'utilité des actifs de l'UGT Enrichissement se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base : 275 millions d'euros
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,20 au lieu de 1,15) : 150 millions d'euros
- d'hypothèses de prix de vente inférieurs d'un dollar par UTS par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 30 millions d'euros

Hormis l'hypothèse de prix de vente inférieurs d'un dollar par UTS, ces dégradations entraîneraient une dépréciation du goodwill.

Aval

Dans le secteur Aval, le goodwill est porté par la BU Recyclage à hauteur de 171 millions d'euros, par la BU Logistique à hauteur de 41 millions d'euros et par la BU DS à hauteur de 15 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur pratiqués au 31 décembre 2018 sur les UGT relatives aux activités Aval n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation de goodwill.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base ou d'un taux de croissance de l'année normative inférieur de 1 % à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Note 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	1 907	65	1 160	407	364	287	187	4 376
Investissements	20	10	-	-	-	13	-	43
Cessions	-	-	(0)	(0)	(2)	(0)	(0)	(2)
Ecart de conversion	(55)	(1)	40	1	(0)	6	2	(7)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	10	(3)	0	1	4	(11)	(0)	1
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	1 882	71	1 200	409	366	295	189	4 411
Amortissements et provisions au 31 décembre 2017	(1 123)	(4)	(1 160)	(82)	(330)	(230)	(109)	(3 038)
Dotations nettes aux amortissements / Pertes de valeur (1)	(51)	(0)	(0)	(8)	(4)	(0)	(7)	(70)
Cessions	-	-	0	0	2	-	-	2
Écart de conversion	29	-	(40)	(1)	0	(11)	(2)	(25)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(2)	-	-	-	(0)	-	0	(2)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2018	(1 147)	(4)	(1 200)	(91)	(332)	(241)	(118)	(3 133)
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	784	61	-	325	34	57	78	1 339
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	735	67	-	318	34	54	71	1 278

(1) dont 20 millions d'euros de reprise de perte de valeur nette des dotations.

Note 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement - part groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	155	1 865	19 883	1 497	1 408	1 992	26 799
Investissements	0	5	18	-	5	437	465
Cessions	(1)	(2)	(125)	(418)	(36)	(9)	(591)
Ecart de conversion	(1)	(13)	(20)	0	21	(3)	(16)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	1	50	192	93	38	(269)	106
Valeur brute au 31 décembre 2018	154	1 905	19 948	1 172	1 436	2 148	26 763
Amortissements et provisions au 31 décembre 2017	(81)	(972)	(14 581)	(988)	(1 137)	(1 089)	(18 847)
Dotations nettes aux amortissements / Pertes de valeur ⁽¹⁾	(1)	(54)	(303)	(27)	(24)	48	(361)
Cessions	0	2	122	418	35	-	576
Ecart de conversion	0	7	10	-	(23)	1	(6)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	6	10	-	(21)	1	(5)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2018	(82)	(1 012)	(14 742)	(597)	(1 170)	(1 040)	(18 643)
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	74	894	5 301	509	271	903	7 952
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	73	893	5 205	575	265	1 109	8 120

(1) dont 33 millions d'euros de reprise de perte de valeur nette des dotations.

ACTIFS MINIERES

Les actifs corporels et incorporels des sites miniers et industriels (constitutifs des UGT du secteur Mines) font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture (selon les principes énoncés dans la note 1.3.7.5) compte tenu des conditions dégradées du marché de l'uranium.

Actifs miniers en Namibie – Trekkopje

La valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés en Namibie comprend à la fois des infrastructures minières et celles de l'usine de dessalement.

La valeur d'utilité de l'usine de dessalement est testée de façon séparée de celle des infrastructures minières. Celle-ci est déterminée sur la base de son plan d'affaires à un taux de 7,65% (contre 8,50% au 31 décembre 2017). Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

La valeur comptable des actifs incorporels et corporels de la mine a fait l'objet d'une perte de valeur à hauteur de 23 millions d'euros au 31 décembre 2017 et d'une perte de valeur complémentaire au 31 décembre 2018 de 7 millions d'euros, sur la base de leur juste valeur évaluée à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre. Après prise en compte de la perte de valeur sur les actifs miniers, la valeur comptable des actifs miniers s'élève à 48 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 58 millions d'euros au 31 décembre 2017).

ACTIFS INDUSTRIELS DE LA CONVERSION

Les actifs industriels de l'UGT Conversion (Comurhex I et Philippe Coste) font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture (selon les principes énoncés dans la note 1.3.7.5) compte tenu des conditions dégradées du marché de l'uranium.

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée au 31 décembre 2018 en utilisant un taux d'actualisation de 6,70 % (identique au 31 décembre 2017), un taux de change euro/dollar américain de 1,15 correspondant au taux du 31 décembre 2018 (contre 1,20 au 31 décembre 2017) et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par Orano de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande. Sur ces bases, le test de dépréciation a conduit à une reprise de 45 millions d'euros sur la période. Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable de des actifs industriels s'établit ainsi à 261 millions d'euros.

Par ailleurs le résultat du test reste sensible aux hypothèses utilisées. Une analyse de sensibilité a été réalisée en utilisant un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base (soit 7,2% au lieu de 6,7%), un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,2 au lieu de 1,15) et des hypothèses de prix de vente inférieures d'un dollar par kilogramme d'uranium converti par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires. Toute variation de ces hypothèses impliquerait un complément de perte de valeur.

ACTIFS INDUSTRIELS DE L'ENRICHISSEMENT

Le test de perte de valeur de l'UGT Enrichissement, qui porte également le goodwill, n'a pas amené à constater de perte de valeur (cf. note 9).

Note 12 – OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes au 31 décembre 2017	Reprises utilisées	Désactual- isation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2018
Provision pour démantèlement	4 833	(101)	197	121	5 051
Provision pour Reprise et Conditionnement des Déchets	1 186	(66)	49	(13)	1 156
Provision pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites	1 256	(18)	52	77	1 367
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	7 276	(185)	298	185	7 575
Provisions pour opérations de fin de cycle (hors loi *)	269	(12)	11	38	306
PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	7 545	(197)	309	223	7 881

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Au 31 décembre 2018, les reprises utilisées pour (197) millions d'euros correspondent aux dépenses des opérations de fin de cycle encourues par le groupe.

Les changements d'hypothèses, révisions de devis et autres variations pour +223 millions comprennent :

- les impacts de changement de taux d'actualisation pour +174 millions d'euros (dont +168 millions d'euros sur le périmètre Loi) imputés à hauteur de 95 millions d'euros en actifs de démantèlement et 79 millions d'euros en charges dans le Résultat financier ;
- les changements d'échéanciers pour (3) millions d'euros ;
- les variations de devis pour +76 millions d'euros principalement liées :
 - à l'évolution de la flotte d'emballages de transport pour +32 millions d'euros ;
 - aux installations arrêtées du site de La Hague pour +26 millions d'euros ;
 - aux hypothèses de transport et stockage pour +17 millions d'euros ;
- les dépenses relatives aux travaux réalisés sur des installations financées par des tiers pour (22) millions d'euros.

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur certains déchets historiques ainsi que les déchets issus des activités d'exploitation et de démantèlement. Par ailleurs, le groupe doit assumer les obligations de surveillance des sites de stockage fermés. Les installations concernent l'amont du cycle (avec notamment le site de Pierrelatte), et l'aval du cycle (usine de La Hague pour le traitement des combustibles usés, usine MELOX pour la fabrication de combustibles MOX).

Concernant l'installation de Marcoule, le CEA, EDF et Orano Cycle ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. Orano provisionne donc pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transports et de stockage définitif de ces déchets.

Pour toutes les installations du périmètre Loi (Installations Nucléaires de Base « INB ») et du périmètre hors Loi (« ICPE »), Orano utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Evaluation des provisions pour démantèlement et RCD

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières, équipements, etc) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, etc.).

Le groupe évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui prévoit d'une part la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations, excluant la déconstruction des bâtiments, et d'autre part le traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

Principales opportunités et incertitudes

Compte tenu de la durée des engagements de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- Opportunités :
 - Gains générés par l'effet d'apprentissage, la standardisation industrielle des modes opératoires,
 - Investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations.

- Incertitudes :
 - Révision de scénarios de certains projets de RCD (reprises et conditionnements des déchets) de La Hague lors de la qualification de procédés de reprise de déchets,
 - Ecart entre l'état initial prévu des installations anciennes et l'état initial constaté,
 - Incertitudes liées à l'évolution des exigences de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (par exemple sur l'état final et traitement des sols) et à l'évolution de la réglementation applicable d'une manière générale,
 - Incertitudes liées à l'évolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

Prise en compte des risques identifiés et aléas

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- d'un scénario de référence, tenant compte du retour d'expérience,
- d'une marge couvrant les risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel Orano et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets,
- d'une marge pour aléas destinée à couvrir des risques non identifiés.

Gestion long terme des déchets

Orano provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont il a la propriété.

Ces dépenses couvrent :

- l'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) et de faible activité à vie courte (FAVC) ainsi que sa quote-part de surveillance du centre de stockage ANDRA de la Manche et du centre de stockage ANDRA de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent ces déchets,
- l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue (FAVL) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'Environnement).

L'évaluation de la provision liée à la gestion long terme des déchets HAVL et MAVL est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde (ci-après appelé CIGEO) et basée sur le coût à terminaison de 25 milliards d'euros fixé dans l'arrêté ministériel du 15 janvier 2016 (valeur brute non actualisée, aux conditions économiques du 31 décembre 2011). Cet arrêté tenait notamment compte du chiffrage du projet établi par l'ANDRA, de l'avis de l'ASN et des observations formulées par les exploitants nucléaires. Le 15 janvier 2018, l'ASN a par ailleurs rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de CIGEO estimant que le projet a atteint globalement une maturité technologique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté et demandant des éléments de démonstration complémentaires pour les déchets bitumineux.

Ce coût à terminaison, après ajustement aux conditions économiques au 31 décembre 2018 et actualisation, est provisionné à hauteur de l'estimation de la quote-part de financement qui sera in fine supportée par le groupe et à due proportion des déchets existant à la clôture. La répartition du financement entre les exploitants nucléaires dépend de multiples facteurs incluant le volume et la nature des déchets envoyés par chaque exploitant, le calendrier d'envoi des déchets, la configuration de l'installation sous-terreine.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard du montant du devis du projet CIGEO en valeur avant actualisation conduirait à une dotation complémentaire par Orano d'environ +32 millions d'euros exprimés en valeur actualisée sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

Taux d'actualisation (voir principes énoncés dans la note 1.3.12)

Orano a retenu, au 31 décembre 2018, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,60% et un taux d'actualisation de 3,95% (contre respectivement 1,65% et 4,10% au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 25 bps au taux utilisé (3,95%) aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de -385 millions d'euros avec un taux de +25 bps ou de +422 millions d'euros avec un taux de -25 bps.

Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions Loi et Hors loi, hors coût de surveillance ANDRA :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018
2019	271
2020 – 2022	1 315
2023 – 2027	1 742
2028 – 2037	1 969
2038 et au-delà	8 674
TOTAL PROVISIONS NON ACTUALISEES	13 971

Les montants représentent les charges futures de décaissement des provisions exprimés avant actualisation financière et mises aux conditions économiques de l'année 2018.

ACTIFS DE FIN DE CYCLE

Les actifs de fin de cycle comprennent deux postes :

- Les actifs de démantèlement quote-part groupe classés au bilan en immobilisations corporelles (cf. note 11)
- Les actifs de démantèlement quote-part Tiers (cf. note 1.3.12) décrits dans cette note.

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2017	Diminution liée aux dépenses de l'exercice	Désactualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2018
Actifs de démantèlement - part tiers (loi)	149	(22)	6	2	135
Actifs de démantèlement - part tiers (hors loi)	4	0	-	-	4
TOTAL QUOTE-PART TIERS	153	(22)	6	2	139

La quote-part des tiers demeurant dans les actifs de fin de cycle correspond au financement attendu de la part des tiers contribuant au démantèlement de certaines installations.

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Ce poste comporte les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Portefeuille de titres dédiés	6 457	6 561	6 368	6 504
Créances liées aux opérations de fin de cycle	236	236	744	744
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	6 693	6 797	7 112	7 248
Dont actifs financiers de couverture (loi *)	6 630	6 734	7 049	7 185
Dont actifs financiers de couverture (hors loi *)	63	63	63	63

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Objectif des actifs de couverture, portefeuille de titres dédiés et créances liées aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, le groupe a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose désormais à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers couvre l'ensemble des engagements du groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France ou à l'Étranger.

Le groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du Conseil d'Administration. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

Au 31 décembre 2018 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L594-1 et suivants du code de l'environnement, les entités juridiques composant Orano présentait une couverture de 91% des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés (contre 101% au 31 décembre 2017). Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	7 575	7 276
Actifs quote-Part Tiers (loi*)	135	149
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi*)	6 734	7 185
Couverture des opérations de fin de cycle (loi *)	6 869	7 334
(Déficit)/Surplus de couverture (loi*)	(706)	58
Ratio de couverture (loi*)	91%	101%

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Portefeuille des titres dédiés

Orano a fait en sorte que l'ensemble des fonds d'Orano Cycle soit conservé, déposé et valorisé chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes via :

- un mandat de gestion d'actions ;
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ;
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
FCP actions et actions cotées	2 409	2 610
FCP Obligataires et monétaires	3 466	3 127
FCP non cotés	210	139
En coût amorti		
Obligations et FCP Obligataires détenus jusqu'à échéance	372	492
Total portefeuille de titres dédiés	6 457	6 368
Créances liées aux opérations de fin de cycle	236	744
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	6 693	7 112

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Par origine géographique		
Zone Euro	6 137	6 562
Europe hors zone Euro	260	3 65
Autres	296	184
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	6 693	7 112

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 96 % des actifs de couverture au 31 décembre 2018. Ils se décomposent de la façon suivante : 39% actions, 57% obligations et monétaires et 4% créances.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs (*)

Classe d'actifs	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actions	-9,8%	+12,4%
Produits de Taux (y compris Créances liées aux opérations de fin de cycle)	-0,2%	2,0%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	-3,9%	+6,1%

(*) La performance affichée pour ces catégories ne concerne que la part des actifs dédiés à la couverture d'obligations de Fin de Cycle pour des installations couvertes par le champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Créances liées aux opérations de fin de cycle

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent principalement aux créances sur le CEA résultant de la signature en décembre 2004 d'un accord (modifié en 2015 et 2018 tel que précisé ci-après) pour la prise en charge par ce dernier d'une quote-part des coûts de démantèlement d'ateliers des usines de La Hague et des coûts de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2 400.

Le cadre contractuel de la principale créance liée aux opérations de fin de cycle a été modifié au second semestre 2018 par voie d'avenant afin de définir un nouvel échéancier de remboursement du principal et de paiement des intérêts. Cette modification a entraîné le paiement en décembre 2018 de 541 millions d'euros hors taxes, qui ont été réinvestis dans le fonds de démantèlement, et a fixé un nouveau terme de remboursement prévu au 31 décembre 2019, avec la possibilité pour le CEA de procéder à un remboursement anticipé de sa dette résiduelle de 173 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le compte d'actifs financiers de couvertures inclut par ailleurs deux créances, l'une sur le CEA, l'autre sur EDF, résultant du surfinancement de l'ANDRA assumé par Orano entre 1983 et 1999 (paiements de contributions fiscales réparties entre les exploitants nucléaires au-delà de sa quote-part).

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- d'un mandat d'actions cotées, qui comporte une trentaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union Européenne. La faible rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, le mandat sera apprécié sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis. La nature de ce mandat de long terme est incompatible avec un suivi de gestion « benchmarkée ».
- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (Tracking Error) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.
- FCP obligataires dédiés, obligations cotées et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires, obligataires et obligations cotées au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et Analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des Fonds dédiés au démantèlement, une étude mensuelle des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	(262)
+ 100 bps sur les taux	(65)
TOTAL	(327)
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	+262
- 100 bps sur les taux	+65
TOTAL	+327

Note 13 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées
Cominak	(22)	-	13
ETC	11	-	32
SI-nerGIE	0	0	-
ANADEC	(0)	0	-
Interim Storage Partners	-	1	-
TOTAL	(10)	1	45

2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées
Cominak	(8)	10	-
ETC	10	-	52
SI-nerGIE	(7)	-	5
ANADEC	0	0	-
TOTAL	(4)	10	57

COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Une coentreprise est jugée significative si le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros ou si le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros. Une entreprise associée est jugée significative lorsque le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros.

Les informations financières requises par la norme IFRS12 sont présentées avant éliminations des opérations réciproques et retraitements et sur la base d'une détention à 100%.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2017
	ETC	SIner-GIE	ETC	SIner-GIE
	Amont	Corporate	Amont	Corporate
Pays	UK	France	UK	France
% détention	50%	50%	50%	50%
Chiffre d'affaires	38	167	54	200
Excédent Brut d'Exploitation	38	13	39	20
Résultat Net	25	0	21	0
Dont dotations aux amortissements	(4)	(19)	(6)	(19)
Dont produits / charges d'intérêts	-	-	-	-
Dont produit / charge d'impôt sur le résultat	-	-	-	-
Autres éléments du Résultat Global	18	-	1	-
Résultat Global	43	0	23	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2017
	ETC	SIner-GIE	ETC	SIner-GIE
	Amont	Corporate	Amont	Corporate
Pays	UK	France	UK	France
% détention	50%	50%	50%	50%
Actif courant	156	78	150	56
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	20	44	-	14
Actif non courant	40	23	36	33
Passif courant	96	76	107	89
Dont passifs financiers courants	-	-	-	7
Passif non courant	14	25	36	10
Dont passifs financiers non courants		20		
Actif Net	86	0	43	(10)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2017
	ETC	SIner-GIE	ETC	SIner-GIE
	Amont	Corporate	Amont	Corporate
Pays	UK	France	UK	France
% détention	50%	50%	50%	50%
Quote-part de l'actif net avant éliminations à l'ouverture	22	(5)	10	22
Quote-part de Résultat Global	21	-	-	-
Quote-part des distributions de dividendes	-	-	-	-
Quote-part des résultats versés des GIE	-	5	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Quote-part de l'actif net avant éliminations à la clôture	43	0	22	(5)
Retraitements de consolidation	(75)	-	(74)	-
Titres des coentreprises à la clôture	(32)	-	(52)	(5)
Quote-part de situation nette déficitaire				

Enrichment Technology Company (ETC) est une coentreprise détenue à parité par Orano et URENCO. Son activité principale est la fabrication, l'assemblage et l'installation de centrifugeuses et des tuyauteries associées permettant à ses clients d'enrichir l'uranium. ETC intervient également dans la conception des usines d'enrichissement par ultracentrifugation selon les besoins de ses clients et la conduite de projet pour la construction de ces installations.

Orano et Framatome (anciennement New NP) ont créé un GIE dénommé SI-nerGIE pour partager un système d'information commun (cf. note 2.3).

Orano considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC et de SIner-GIE ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

COENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres des coentreprises non significatives à l'actif	1	10
Titres des coentreprises non significatives au passif	13	-
Quote-Part de Résultat Net	(22)	(8)
Quote-Part des Autres éléments du Résultat Global	(1)	-
Quote-Part de Résultat Global	(23)	(7)

Les coentreprises non significatives correspondent à COMINAK, ANADEC et Interim Storage Partners.

Orano considère avoir une obligation implicite de financer les opérations résiduelles pour achever l'exploitation et procéder à la réhabilitation du site de Cominak à hauteur de sa participation ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

Note 14 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dérivés sur opérations de financement	37	52
Autres	81	62
Total Autres actifs non courants	118	114
Dérivés sur opérations de financement	46	9
Comptes bancaires nantis	-	58
Autres	20	-
Total Autres actifs financiers courants	66	67

Les autres actifs non courants comprennent des stocks d'uranium immobilisés afin de financer les dépenses futures de réaménagement de sites miniers à l'étranger pour 33 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2017, les comptes bancaires nantis se composent des dépôts bancaires constitués au titre d'obligations contractuelles liées à l'emprunt syndiqué adossé à certains revenus futurs de l'usine d'enrichissement Georges Besse II (« collatéraux »). Cet emprunt a été remboursé en 2018 (cf. note 1.1).

Note 15 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Matières premières et fournitures	277	368
En-cours	802	928
Produits finis	390	179
Total Valeurs Brutes	1 468	1 475
Provisions pour dépréciation	(167)	(217)
Total Valeurs Nettes	1 301	1 258
Dont stocks et en-cours valorisés:		
au coût de revient	1 251	1 182
en valeur nette de réalisation	50	76
	1 301	1 258

Note 16 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeurs brutes	628	693
Dépréciation	(2)	(3)
Valeurs nettes	625	690

Au 31 décembre 2018, la valeur brute des Clients et comptes rattachés ne comprend pas de créances d'échéance supérieure à un an.

Clients et comptes rattachés (valeur brute)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette	Dont non échues	dont échues					
			Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et un an	Plus d'un an
Au 31 décembre 2018	625	556	19	3	4	4	4	36
Au 31 décembre 2017	690	591	20	28	4	3	15	29

Note 17 – AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances sur l'Etat	345	306
Avances et acomptes fournisseurs	81	35
Débiteurs divers	201	302
Instruments financiers	25	142
Autres	5	5
Autres créances opérationnelles	657	791

Les créances sur l'Etat comprennent principalement des créances de TVA et de Crédits d'Impôts.

Les « Débiteurs divers » incluent les charges constatées d'avance, les avoirs à recevoir des fournisseurs ainsi que les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Les autres créances opérationnelles dont l'échéance est supérieure à un an s'élèvent à 69 millions d'euros.

Note 18 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Disponibilités	963	740
Equivalents de trésorerie	1 064	1 210
Total	2 027	1 950

Au 31 décembre 2018, les disponibilités comprennent une trésorerie non immédiatement disponible pour le groupe à hauteur de 132 millions d'euros (contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2017) essentiellement liée à des restrictions réglementaires pour 52 millions d'euros et juridiques à l'étranger pour 79 millions d'euros.

Note 19 – CAPITAUX PROPRES

Capital

La répartition du capital d'Orano s'établit de la manière suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Etat français	50% + 1 action	50,16%
AREVA SA	20%	44,44%
Natixis (*)	10%	-
Caisse des Dépôts (*)	10%	-
CEA (**)	0%	5,4%
MHI	5%	-
JNFL	5%	-
Total	100%	100%

(*) Fin mars 2018, dans le cadre d'un contrat de fiducie et à titre de sûreté pour le compte de certains prêteurs d'AREVA SA, AREVA SA a transféré 10 % du capital d'Orano SA à la Caisse des Dépôts et 10 % du capital d'Orano SA à Natixis. En application du pacte d'actionnaires conclu le 21 février 2018 et réitéré le 13 juillet 2018, il a néanmoins été convenu que les droits de vote dont disposent la Caisse des Dépôts et Natixis seront exercés exclusivement selon les instructions données par AREVA SA, dans le respect des dispositions du pacte.

(**) Le 4 décembre 2018, l'Etat a acquis 12 774 282 actions du capital d'Orano auprès du CEA qui a conservé une action.

Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

Transactions avec les actionnaires

Dans le tableau de variation des capitaux propres présenté au 31 décembre 2017, les transactions avec les actionnaires s'expliquent par l'augmentation de capital de New AREVA Holding souscrite par l'Etat pour 2,5 milliards d'euros (cf. note 1.1). Par ailleurs, Orano a racheté une partie des participations ne donnant pas le contrôle d'EURODIF (cf. note 2).

Au 31 décembre 2018, les transactions avec les actionnaires s'expliquent par la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Japan Nuclear Fuel Limited (JNFL) et Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. (MHI) d'un montant total de 500 millions d'euros (cf. note 1.1).

Transactions avec les sociétés sous contrôle commun

Dans le tableau de variation des capitaux propres présenté au 31 décembre 2017, les transactions avec les sociétés sous contrôle commun d'un montant de (81) millions d'euros s'expliquent principalement par l'acquisition d'Orano Projets au prix de 64 millions d'euros auprès de New AREVA NP et comptabilisée sur la base des valeurs comptables historiques telles qu'elles apparaissaient dans les comptes consolidés d'AREVA.

Note 20 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent aux participations détenues par des tiers dans une filiale contrôlée par le groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
KATCO	108	93
SET Holding et SET	87	87
SOMAIR	49	57
IMOURAREN (*)	(419)	(412)
Autres	(30)	(17)
TOTAL	(204)	(192)

(*) Imouraren est détenue par Orano Expansion, elle-même détenue par CFMM

Orano considère avoir une obligation implicite d'assumer l'intégralité des passifs environnementaux et sociaux d'Eurodif et de ses filiales ; en conséquence, Orano reconnaît la totalité du résultat et de la situation nette négatifs de ces sociétés respectivement en résultat net - part du groupe et en capitaux propres – part du groupe.

Une filiale est considérée comme significative si son chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total de son bilan est supérieur à 200 millions d'euros ou si l'actif net est supérieur à 200 millions d'euros en valeur absolue.

Les informations financières concernant les filiales significatives requises par la norme IFRS 12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques.

31 décembre 2018

(en millions d'euros)	IMOURAREN	SOMAIR	KATCO	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	(*)	36,60%	49,00%	5,00%	26,14%
Chiffre d'affaires	-	110	175	588	251
Excédent Brut d'Exploitation	(8)	12	116	364	0
Résultat Net	(47)	0	69	9	(2)
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	(7)	0	34	0	(1)
Actif courant	5	124	136	654	139
Actif non courant	114	158	143	5 122	31
Passif courant	(24)	(59)	(13)	(881)	(112)
Passif non courant	(2 114)	(71)	(22)	(3 076)	(20)
Actif Net	(2 018)	152	244	1 819	38
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	(554)	56	119	91	10
Flux de trésorerie généré par l'activité	(51)	17	116	154	1
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	6	(15)	(33)	39	(4)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	44	-	(1)	(200)	(6)
Variation de la trésorerie nette	(1)	2	76	(6)	(9)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(9)	(1)	(1)

(*) Imouraren est détenue directement par Orano Expansion dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées d'Imouraren et d'Orano Expansion sont agrégées. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans le capital d'Imouraren représente 42,34%, celle dans Orano Expansion 13,49%.

31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	IMOURAREN	SOMAIR	KATCO	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	(**)	36,60%	49,00%	5,00%	26,14%
Chiffre d'affaires (*)	-	154	178	642	260
Excédent Brut d'Exploitation (*)	(1)	31	104	446	26
Résultat Net (*)	(1 127)	(41)	52	66	21
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(234)</i>	<i>(15)</i>	<i>25</i>	<i>3</i>	<i>6</i>
<i>(*) pour la période de 12 mois</i>					
Actif courant	10	141	98	664	156
Actif non courant	114	154	157	5 213	25
Passif courant	(25)	(88)	(36)	(919)	(116)
Passif non courant	(2 070)	(57)	(21)	(3 121)	(19)
Actif Net	(1 971)	151	198	1 836	46
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(547)</i>	<i>55</i>	<i>97</i>	<i>92</i>	<i>12</i>
Flux de trésorerie généré par l'activité (*)	(47)	19	60	291	7
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement (*)	6	(24)	(31)	(75)	(2)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement (*)	47	-	(59)	(206)	(7)
Variation de la trésorerie nette (*)	6	(5)	(33)	10	13
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle (*)	-	-	(20)	(1)	(2)

(**) Imouraren est détenue directement par Orano Expansion dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées d'Imouraren et d'Orano Expansion sont agrégées. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans le capital d'Imouraren représente 42,34%, celle dans Orano Expansion 13,49%.

Note 21 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés.

Le groupe fait appel à un actuair indépendant pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Principaux avantages sociaux du groupe

Le régime « CAFC » (Congés Anticipation Fin de Carrières tel que mis en place en 2012) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord. Le système est partiellement couvert par un contrat d'assurance.

Le deuxième système de préretraite le plus matériel du groupe (dénommé « TB6 ») se trouve également en France. Les bénéficiaires sont les salariés travaillant de nuit ou dans certains types de postes définis dans l'accord.

Renégociation de l'accord cadre de santé / prévoyance

Suite à la négociation collective, qui s'est achevée en septembre 2018 par la signature unanime d'un nouvel accord groupe prévoyance/frais de santé, les parts employeurs de certains régimes ont été réduites ou supprimées tout en maintenant le niveau de prestations des régimes au bénéfice des salariés et anciens salariés grâce une contribution plus importante de ces derniers. Ces modifications ont conduit à une diminution des engagements de l'employeur, qui s'est traduite par une reprise de provision à hauteur de 246 millions d'euros au 31 décembre 2018.

ANALYSE DE LA PROVISION AU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
TOTAL PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	1 088	1 382
Frais Médicaux et Prévoyance	88	332
Indemnités de fin de carrière	316	314
Médailles du Travail	7	7
Préretraites	673	721
Retraites Supplémentaires	4	7

Par zone géographique (en millions d'euros)	Zone Euro	Autres	TOTAL
Frais Médicaux et Prévoyance	86	2	88
Indemnités de fin de carrière	315	1	316
Médailles du Travail	7	-	7
Préretraites	665	8	673
Retraites Supplémentaires	2	2	4
TOTAL	1 075	13	1 088

HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Inflation à long-terme		
- Zone Euro	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation		
- Zone Euro	1.6%	1.5%
Revalorisation des pensions		
- Zone Euro	1.5%	1.5%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+0.5%	+0.5%

Tables de mortalité

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France		
- rentes	Table de génération	Table de génération
- capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002

Age de départ à la retraite en France

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Cadre	65	65
Non cadre	62	62

Les hypothèses de taux de sortie moyen reflètent le taux de départ naturel du personnel avant l'âge du départ en retraite. Ces hypothèses, fixées pour chaque société du groupe, sont distinguées par tranche d'âge, les salariés proches d'un départ en retraite étant supposés être moins mobiles que les salariés en début de carrière. Les taux entre crochets indiquent les valeurs maximales et minimales estimées dans le groupe.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France	[2,6% - 0%]	[1,6% - 0%]	[0,7% - 0%]	[0,7% - 0%]

Hypothèse d'augmentation de salaire retenue pour les calculs de provisions comprennent l'inflation.

Les taux entre crochets indiquent les revalorisations moyennes en début de carrière, par hypothèse plus élevées, et celles en fin de carrière.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France	[2,5% -1%]	[2,6% -1,1%]	[2,5% -1%]	[2,6% -1,1%]

ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018, les actifs financiers sont composés d'obligations à hauteur de 90% et d'autres supports monétaires à hauteur de 10% (identiques au 31 décembre 2017).

Rendement effectif des actifs de régimes

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Europe	-0,42%	0,72%

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISE

Au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Frais Médicaux et Prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Préretraites	Retraites Supplémentaires	Total
Dette Actuarielle	88	317	7	747	47	1 205
Juste valeur des actifs de couverture	-	1	-	74	43	118
Montant Net Comptabilisé	88	316	7	673	4	1 088

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,50% du taux d'actualisation entrainerait une augmentation de 4,6% des dettes actuarielles.

ANALYSE DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Frais Médicaux et Prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Prétraitements	Retraites Supplémentaires	Total
Coûts des services rendus de la période	7	15	-	17	-	40
Charge de désactualisation	5	5	-	12	1	21
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	-	-	-	-	-	-
Produit d'intérêt sur l'actif	-	-	-	(1)	(1)	(1)
Reconnaissance des écarts actuariels générés dans l'année sur les autres régimes long terme (médailles, CATS, ...)	-	-	-	-	-	-
TOTAL charge avec impact compte de résultat	12	20	-	28	0	61
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	-	-	-	(1)	(1)	(1)
Ecart d'expérience	3	2	-	(8)	1	(2)
Ecart d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	-
Ecart d'hypothèses financières (ajustement taux d'actualisation)	(7)	(3)	-	(5)	-	(16)
TOTAL charge avec impact autres éléments du résultat global	(4)	(1)	0	(13)	-	(19)
Total de la charge de l'exercice	8	18	-	15	0	42

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais Médicaux et Prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Prétraitements	Retraites Supplémentaires	Total
Dettes actuarielles au 31 décembre 2017	332	315	7	802	51	1 506
Coûts des services rendus de la période	7	15	-	17	-	40
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	-	-	-	-	-	-
Cessations / Liquidation / Réductions de plan	(246)	-	-	-	-	(246)
Charge de désactualisation	5	5	-	12	1	21
Prestations payées sur l'année	(7)	(17)	-	(72)	(6)	(102)
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/Fusion Transfert	-	-	-	-	-	-
Transfert de régime	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	(4)	(1)	-	(13)	-	(18)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Dettes actuarielles au 31 décembre 2018	88	317	7	747	47	1 205

VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2017	125
Produit d'intérêt sur l'actif	2
Prestations payées par les actifs de couverture	(10)
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	1
Au 31 décembre 2018	118

VARIATION DE LA PROVISION EVALUEE

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2017	1 382
Charge totale	42
Cotisations et prestations payées	(92)
Cessations / Liquidation / Réductions de plan	(246)
Changement Méthode	-
Effet de périmètre	-
Différence de change	-
Au 31 décembre 2018	1 088

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DECAISSEMENTS DE LA PROVISION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018
2019 -2021	263
2022 – 2026	488
2027 et au-delà	337

Note 22 – AUTRES PROVISIONS

(en millions d'euros)	31 Décembre 2017	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations (*)	31 décembre 2018
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de traitement	270	21	(10)	(7)	5	279
Provisions non courantes	270	21	(10)	(7)	5	279
Restructurations et plans sociaux	126	9	(70)	(0)	(0)	63
Provisions pour contrats déficitaires	99	92	(21)	(9)	-	161
Travaux restant à effectuer	1 223	116	(44)	(0)	86	1 381
Autres provisions	268	73	(19)	(6)	11	328
Provisions courantes	1 716	290	(154)	(15)	96	1 933
Total provisions	1 986	311	(164)	(22)	101	2 212

(*) dont 98 millions de désactualisation

PROVISIONS POUR CONTRATS DEFICITAIRES

Les prix de marché de l'enrichissement se sont stabilisés au second semestre 2018. Des commandes significatives ont été contractualisées au cours de l'exercice, générant une dotation supplémentaire de 41 millions d'euros en provision pour contrats déficitaires.

Pour l'activité conversion, la tendance à la baisse continue des cours spot s'est inversée en fin d'année 2017. Des commandes significatives ont été contractualisées à des niveaux de prix encore inférieurs au coût de revient complet au premier semestre 2018, générant une dotation supplémentaire de 48 millions d'euros en provision pour contrats déficitaires.

Par ailleurs :

- la consommation des provisions pour contrats déficitaires constituées les années précédentes relative à l'activité enrichissement et à la révision du plan d'économies (2020-2030) génèrent une reprise de provision de 20 millions d'euros ;
- une reprise de provision liée aux contrats déficitaires de conversion a été enregistrée à hauteur de 8 millions d'euros. Cette reprise est essentiellement due à la remontée des cours spots.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER

Les principales dotations de l'exercice portent sur l'augmentation des déchets d'exploitation non traités à ce jour, notamment sur l'Aval, ainsi que sur la ré-estimation des coûts à terminaison de certaines filières de traitement dans l'Amont.

Les reprises de provisions concernent principalement le traitement des déchets susceptibles de stockage en surface qui ont été traités et envoyés sur les sites de stockage dédiés exploités par l'Andra.

Principales incertitudes

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque déchet d'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. Les provisions tiennent compte de risques et aléas.

Taux d'actualisation

Au 31 décembre 2018, les taux d'actualisation et d'inflation sont déterminés selon les mêmes modalités que ceux utilisés pour les provisions de fin de cycle (cf. notes 1.3.12 et 12).

AUTRES PROVISIONS COURANTES

Au 31 décembre 2018, les autres provisions courantes comprennent notamment :

- des provisions pour litiges,
- des provisions pour garanties données aux clients,
- des provisions pour assainissement courant,
- des provisions pour risques,
- des provisions pour charges.

Note 23 – DETTES FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts obligataires (*)	3 273	801	4 073	4 165
Emprunts auprès des établissements de crédit	4	-	4	497
Avances rémunérées	143	-	143	264
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	-	74	74	73
Instruments financiers dérivés	5	47	52	45
Dettes financières diverses	70	-	70	62
Total	3 494	922	4 415	5 105

(*) après gestion des risques de taux

Les dettes financières comprennent notamment au 31 décembre 2018 :

- un encours d'emprunts obligataires pour une valeur comptable de 4 021 millions d'euros et des intérêts courus non échus pour 52 millions d'euros,
- un compte courant financier créditeur envers la coentreprise ETC pour 46 millions d'euros.

VARIATION DES DETTES FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	
Dettes Financières au 31 décembre 2017	5 105
Flux de trésorerie	(713)
Flux non monétaires :	
Intérêts courus non échus sur emprunts	63
Ecart de conversion	(30)
Autres variations	(10)
Dettes Financières au 31 décembre 2018	4 415

RECONCILIATION DES FLUX DE TRESORERIE DES DETTES FINANCIERES ENTRE LA NOTE DES DETTES FINANCIERES ET LES FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	
Flux de trésorerie des Dettes Financières	(713)
Intérêts versés	106
Instruments financiers - actif	(22)
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	(6)
Flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(635)

Les flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprennent principalement le remboursement anticipé de l'emprunt bancaire qui était adossé à certains revenus futurs de l'usine d'enrichissement Georges Besse II pour 486 millions d'euros.

DETTE FINANCIERE PAR DEGRE D'EXIGIBILITE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018
Échéance inférieure ou égale à 1 an	922
Échéance de 1 an à 2 ans	517
Échéance de 2 ans à 3 ans	767
Échéance de 3 ans à 4 ans	205
Échéance de 4 ans à 5 ans	786
Échéance à plus de 5 ans	1 220
TOTAL	4 415

DETTE FINANCIERE PAR DEVISES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Euro	4 352	4 973
Dollar États-Unis	21	26
Yen	-	59
Autres	43	47
TOTAL	4 415	5 105

DETTE FINANCIERE PAR NATURE DE TAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux fixe	3 973	4 192
Taux variable	346	809
TOTAL	4 318	5 000
Autres dettes ne portant pas intérêt	46	60
Instruments financiers dérivés	52	45
TOTAL	4 415	5 105

L'échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2018 est présenté en note 28.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

<i>Date d'émission</i>	Valeur au bilan <i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Nominal <i>(en millions de devise)</i>	Taux nominal	Échéance
23 septembre 2009	1 022	EUR	1 000	4,875 %	septembre 2024
6 novembre 2009	748	EUR	750	4,375 %	novembre 2019
22 septembre 2010	760	EUR	750	3,5 %	mars 2021
4 avril 2012	199	EUR	200	TEC10 + 2,125%	mars 2022
4 septembre 2013	514	EUR	500	3,25 %	septembre 2020
20 mars 2014	777	EUR	750	3,125 %	mars 2023
TOTAL	4 021				

La juste valeur de ces emprunts obligataires est de 4 013 millions d'euros au 31 décembre 2018.

ECHEANCIERS DES FLUX CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d' 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	4 073	4 073	801	514	760	199	777	1 022
Emprunts auprès des établissements de crédit	4	4	-	-	-	-	-	4
Avances rémunérées	143	143	-	-	-	-	-	143
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	74	74	74	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	70	70	-	2	7	5	8	47
Intérêts futurs sur passifs financiers	-	696	153	125	107	75	72	164
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	4 364	5 060	1 028	642	873	279	858	1 380
Dérivés actifs	(83)	(83)						
Dérivés passifs	52	52						
Total dérivés nets	(31)	(31)	(19)	11	(3)	(8)	(13)	
Total	4 332	5 028	1 009	653	870	271	845	1 380

ECHÉANCIERS DES FLUX CONTRACTUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d' 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	4 165	4 165	111	762	522	763	199	1 807
Emprunts auprès des établissements de crédit	497	497	68	56	76	83	86	129
Avances rémunérées	264	264	137	-	-	-	-	127
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	73	73	73	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	62	62	-	3	5	6	3	44
Intérêts futurs sur passifs financiers	-	1 409	190	213	231	203	166	406
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	5 060	6 469	580	1 034	834	1 055	454	2 513
Dérivés actifs	(61)	(61)	-	-	-	-	-	-
Dérivés passifs	45	45	-	-	-	-	-	-
Total dérivés nets	(16)	(16)	15	(13)	(3)	(6)	5	(14)
Total	5 044	6 543	595	1 021	831	1 049	459	2 498

Note 24 – ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Les actifs et les passifs sur contrat sont définis dans la note 1.3.6.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs sur contrats	97	99

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs sur contrats	4 514	4 274

Les passifs sur contrats correspondent aux produits constatés d'avance et aux avances et acomptes d'exploitation et d'investissements accordés par des clients. Ils s'imputent sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement le financement d'investissement pour le traitement et le recyclage des combustibles usés et des contrats de ventes d'uranium.

Au 31 décembre 2018, les passifs sur contrats comprennent 3 755 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 25 – AUTRES DETTES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fiscales (hors impôt sur les Sociétés)	212	309
Dettes sociales	472	468
Instruments financiers	67	37
Autres	220	305
Autres dettes opérationnelles	972	1 120

Au 31 décembre 2018, les autres dettes opérationnelles comprennent 103 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 26 – TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Variation des stocks et en-cours	(44)	(59)
Variation des clients et autres créances	131	57
Variation des actifs sur contrats	3	(7)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(120)	(5)
Variation des passifs sur contrats	218	100
Variation des avances et acomptes versés	(47)	(3)
Variation de la couverture de change du BFR	9	(19)
Variation des autres actifs non financiers non courants	(3)	(7)
TOTAL	147	56

Note 27 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère Orano SA et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les parties liées comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées, les entreprises associées, les coentreprises et en particulier, les sociétés contrôlées par l'Etat ;
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'Etat	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	1 633	19	1 652
Charges d'exploitation	47	132	179
Créances clients et autres	491	122	613
Dettes fournisseurs et autres	2 517	20	2 536

Au 31 décembre 2017 (12 mois)

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'Etat	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	1 789	23	1 812
Charges d'exploitation	175	108	283
Créances clients et autres	1 095	98	1 193
Dettes fournisseurs et autres	1 644	8	1 652

RELATIONS AVEC L'ETAT ET LES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

L'Etat est actionnaire majoritaire directement, et indirectement via AREVA SA, au capital d'Orano au 31 décembre 2018. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'Etat est actionnaire, Orano est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'Etat, aux procédures de contrôle de la Cour de comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Le groupe entretient des relations significatives avec les entreprises contrôlées par l'Etat français, et notamment :

- Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA. Par ailleurs, la créance liée aux opérations de fin de cycle du groupe est comprise dans les « créances clients et autres » du tableau des transactions avec les parties liées (cf. note 12) ;
- En 2017, AREVA SA avait facturé aux sociétés incluses dans le périmètre de consolidation une redevance de marque et des loyers et services associés. Cette facturation n'a plus lieu d'être en 2018 ;
Les autres transactions avec le groupe AREVA concernaient les facturations de prestations de combustibles MOX issues des activités de l'Aval. Au 31 décembre 2017, Framatome ayant été cédé à EDF, ces transactions sont désormais déclarées avec EDF à partir du 1er janvier 2018 ;
- Les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion et d'enrichissement) et sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé). Le groupe dispose d'un accord-cadre de traitement et de recyclage dit « contrat ATR » avec EDF qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano et EDF ont signé, en février 2016, un nouveau contrat d'application définissant les conditions techniques et financières de cet accord cadre pour la période 2016-2023.
- Les transactions avec l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'ANDRA de la Manche et de l'Aube.

ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

ETC et SIner-GIE constituent les coentreprises significatives du groupe (cf. notes 2 et 13).

Orano achète à ETC les centrifugeuses de son usine d'enrichissement Georges Besse 2, dont ETC assure également la maintenance (cf. note 13).

ACTIVITES CONJOINTES

Les transactions entre les filiales du groupe et les activités conjointes, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Orano Canada Inc détient des gisements d'uranium et des usines de traitement du minerai. Ces participations sont qualifiées d'activités conjointes. Elles sont ainsi consolidées pour leur quote-part respective. Les participations les plus significatives sont les suivantes :

Cigar Lake

Cigar Lake est détenu par Cameco Corporation (50,025%), Orano (37,1%), Idemitsu Uranium Exploration Canada Ltd (7,875%) et TEPCO Resources Inc (5%). Le gisement est exploité par Cameco et le minerai est traité dans l'usine de JEB - Mc Clean Lake, opérée par Orano. Ce gisement est une mine souterraine. L'exploitation minière utilise les techniques de congélation des terrains combinées avec un jet d'eau à haute pression (JET Boring).

Mc Clean Lake

Mc Clean Lake est détenu et exploité par Orano (70%) avec comme partenaires Denison Mines Ltd (22,5%) et Ourd (7,5%). Cette activité conjointe opère l'usine JEB qui traite le minerai en provenance de Cigar Lake selon la méthode de lixiviation dynamique.

Mc Arthur River

Mc Arthur River est détenu par Cameco Corporation (69,8%) et Orano (30,2%). Les minerais extraits sont traités dans l'usine de Key Lake. Ce gisement est exploité en mine souterraine en utilisant les techniques de congélation des terrains combinées avec une extraction mécanique (Raise Boring) ou avec un tir à l'explosif (Long Hole Stopping).

Key Lake

Cette usine est détenue par Cameco Corporation (83,33%) et Orano (16,67%). Elle traite le minerai en provenance de Mc Arthur River. La mise en care & maintenance temporaire de la mine de McArthur River et de son usine de Key Lake a été décidée en 2018(cf. note 1.1).

REMUNERATIONS VERSEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
Avantages à court terme	4,318	4,477
Indemnités de fin de contrat	0,040	0,860
Avantages postérieurs à l'emploi	(0,016)	0,196
Autres avantages à long terme	-	-
TOTAL	4,342	5,532

Les principaux dirigeants sont :

- le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général nommés par le Conseil d'administration du 27 juillet 2017 ;
- les membres du Comité Exécutif.

Note 28 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Orano utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et aux risques de taux. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques.

Orano gère l'ensemble des risques associés à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et les qualités des contreparties.

RISQUE DE CHANGE

L'évolution du taux de change du dollar US contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar US. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de translation : Le risque de translation résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert, dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque lié au financement : Le groupe minimise le risque de change issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise fonctionnelle. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou cross currency swaps.

Dans le cas d'investissements long terme générant des flux de trésorerie futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change, dans la mesure du possible, en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : Le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. La politique du groupe, approuvée par le Comité Exécutif, vise à couvrir de façon systématique les risques de change générés par l'activité commerciale, qu'ils soient avérés ou incertains (en cas de couverture éventuelle en phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, Orano met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures éventuelles en cas d'appels d'offre en devise).

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels par date de maturité						Total	Valeur de marché
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans		
Change à terme et swaps de change	1 580	77	525	303	17	-	3 202	(50)
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Cross-currency swaps	346	-	-	-	-	-	346	34
TOTAL	1 926	777	525	303	17	-	3 548	(17)

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels par date de maturité						Total	Valeur de marché
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans		
Change à terme et swaps de change	1 796	775	440	273	-	-	3 284	98
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Cross-currency swaps	59	359	-	-	-	-	-	19
TOTAL	1 855	1 134	440	273	-	-	3 702	117

Au 31 décembre 2018, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnels en Valeur Absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	2 498	(50)
Change à terme et swaps de change	2 498	(50)
Couverture de juste valeur	971	33
Change à terme et swaps de change	625	(0)
Cross-currency swaps	346	34
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	79	(0)
Change à terme et swaps de change	79	(0)
Total	3 548	(17)

Au 31 décembre 2017, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnels en Valeur Absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	2 294	78
Change à terme et swaps de change	2 294	78
Couverture de juste valeur	395	13
Change à terme et swaps de change	395	13
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	1 013	27
Change à terme et swaps de change	595	8
Options de change	-	-
Cross-currency swaps	418	19
TOTAL	3 702	117

RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction des Opérations de Financement et de Trésorerie (« DOFT ») qui met à disposition les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie. Cette gestion, opérée par la DOFT, est effectuée principalement par le biais de conventions de « cash pooling » et de prêts et emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

La prochaine échéance significative de remboursement de dettes financières est le 6 novembre 2019 avec le remboursement d'une souche obligataire pour un nominal de 750 millions d'euros.

Pour faire face à ses engagements et assurer la continuité d'exploitation à plus long terme, Orano dispose au 31 décembre 2018 d'une trésorerie brute d'un montant de 2 027 millions d'euros. Cette position de trésorerie est renforcée depuis le 11 juillet 2018 par une ligne de crédit syndiqué, confirmée et non tirée, d'un montant de 840 millions d'euros. Cette nouvelle facilité, signée avec un pool de dix banques internationales, a une durée de 3 ans et inclut deux options d'extension d'un an chacune.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Orano est exposé au risque de contrepartie lié aux dépôts monétaires auprès des établissements bancaires et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques.

Afin de minimiser ce risque, Orano traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's en « Investment Grade ».

RISQUE DE TAUX

Orano couvre son exposition aux variations de valeur de sa dette à taux fixe par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt fixe/variable.

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de taux au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité							Valeur de marché ⁽¹⁾
	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux – prêteur variable EUR								
Emprunteur fixe EUR	200	-	-	-	200	-	-	(4)
Emprunteur variable EUR	100	-	-	-	100	-	-	-
Emprunteur variable CAD	346	346	-	-	-	-	-	(1)
Swaps de taux – prêteur fixe EUR								
Emprunteur variable EUR	550	50	150	150	-	200	-	25
Swaps de taux inflation								
Prêteur variable - emprunteur fixe USD	153	-	153	-	-	-	-	(25)
TOTAL	1 349	396	303	150	300	200	-	(5)

(1) part change

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit au 31 décembre 2018:

(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Valeur de marché des contrats ⁽¹⁾			Total
		Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
Swaps de taux – prêteur variable EUR					
Emprunteur fixe EUR	200	-	-	(4)	(4)
Emprunteur variable EUR	100	-	-	(0)	(0)
Emprunteur variable CAD	346	-	-	(1)	(1)
Swaps de taux – prêteur fixe EUR					
Emprunteur variable EUR	550	-	25	-	25
Swaps de taux inflation – prêteur variable USD					
Emprunteur fixe USD	153	-	-	(25)	(25)
TOTAL	1 349	-	25	(30)	(5)

(1) part taux

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	2 131	-	-	-	-	-	2 131
dont actifs à taux fixes	-	-	-	-	-	-	-
dont actifs à taux variables	2 048	-	-	-	-	-	2 048
dont actifs ne portant pas à intérêts	83	-	-	-	-	-	83
Dettes financières	(922)	(517)	(767)	(205)	(786)	(1 220)	(4 415)
dont dettes à taux fixes	(752)	(514)	(760)	(0)	(777)	(1 169)	(3 973)
dont dettes à taux variables	(70)	(9)	(7)	(205)	(8)	(47)	(346)
dont dettes ne portant pas à intérêts	(99)	7	-	-	-	(5)	(97)
Exposition nette avant gestion	1 209	(517)	(767)	(205)	(786)	(1 220)	(2 285)
part exposée aux taux fixes	(752)	(514)	(760)	(0)	(777)	(1 169)	(3 973)
part exposée aux taux variables	1 978	(9)	(7)	(205)	(8)	(47)	1 702
part ne portant pas à intérêts	(17)	7	-	-	-	(5)	(14)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	50	150	150	(200)	200	-	350
sur la dette via swap expo taux variable	(50)	(150)	(150)	200	(200)	-	(350)
Exposition nette après gestion	1 209	(517)	(767)	(205)	(786)	(1 220)	(2 285)
part exposée aux taux fixes	(702)	(364)	(610)	(200)	(577)	(1 169)	(3 623)
part exposée aux taux variables	1 928	(159)	(157)	(5)	(208)	(47)	1 352
part ne portant pas intérêts	(17)	7	-	-	-	(5)	(14)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2018, une variation à la hausse des taux d'intérêts de 1 %, sur une année pleine, aurait un impact défavorable de +14 millions d'euros sur le coût de l'endettement net financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du groupe.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	2 070	-	-	-	-	-	2 070
dont actifs à taux fixes	-	-	-	-	-	-	-
dont actifs à taux variables	2 061	-	-	-	-	-	2 061
dont actifs ne portant pas à intérêts	9	-	-	-	-	-	9
Dettes financières	(429)	(821)	(603)	(852)	(288)	(2 112)	(5 105)
dont dettes à taux fixes	(212)	(758)	(522)	(763)	-	(1 938)	(4 194)
dont dettes à taux variables	(118)	(63)	(81)	(89)	(288)	(169)	(807)
dont dettes ne portant pas à intérêts	(100)	-	-	-	-	(5)	(105)
Exposition nette avant gestion	1 641	(821)	(603)	(852)	(288)	(2 112)	(3 035)
part exposée aux taux fixes	(212)	(758)	(522)	(763)	-	(1 938)	(4 194)
part exposée aux taux variables	1 943	(63)	(81)	(89)	(288)	(169)	1 254
part ne portant pas à intérêts	(91)	-	-	-	-	(5)	(96)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	59	50	150	150	(200)	200	409
sur la dette via swap expo taux variable	(59)	(50)	(150)	(150)	200	(200)	(409)
Exposition nette après gestion	1 641	(821)	(603)	(852)	(288)	(2 112)	(3 035)
part exposée aux taux fixes	(153)	(708)	(372)	(613)	(200)	(1 738)	(3 785)
part exposée aux taux variables	1 884	(113)	(231)	(239)	(88)	(369)	845
part ne portant pas intérêts	(91)	-	-	-	-	(5)	(96)

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers. Ces actions cotées sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers. Elles sont présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (cf. note 12).

Note 29 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DETAILLES PAR CATEGORIES

Compte tenu de la première application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, la présentation du bilan au 31 décembre 2018 diffère de celle au 31 décembre 2017, en application des dispositions de la Phase I d'IFRS 9 (cf. note 2).

31 décembre 2018

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par OCI	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	6 811	33	699	6 079		6 882
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 693		658 (*)	6 035		6 797
Autres actifs non courants	118	33	41	44		85
Actifs courants	3 424	625	2 167	632		2 799
Clients et comptes rattachés	625		625			625
Autres créances opérationnelles	657	579	56	22		78
Autres créances non opérationnelles	48	46	2			2
Autres actifs financiers courants	66		21	46		66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 027		1 463	564		2 027
Total actif	10 234	657	2 866	6 711		9 681

(*) dont FCP obligataires détenus jusqu'à échéance pour 372 millions d'euros et dont la juste valeur s'élève à 476 millions d'euros.

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	TOTAL
Actifs non courants	6 308	240	7	6 555
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 308	203		6 511
Autres actifs financiers non courants		37	7	44
Actifs courants	564	68		632
Autres créances opérationnelles		22		22
Autres actifs financiers courants		46		46
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564			564
Total actif	6 872	309	7	7 187

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par résultat (*)	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	3 494		3 489	5	3 399
Dettes financières non courantes	3 494		3 489	5	3 399
Passifs courants	2 551	214	2 251	87	2 354
Dettes financières courantes	922		883	39	938
Fournisseurs et comptes rattachés	652		652		652
Autres dettes opérationnelles	972	213	710	48	758
Autres dettes non opérationnelles	6	1	6		6
Total passif	6 045	214	5 740	91	5 753

(*) Niveau 2

31 décembre 2017

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Prêts et créances	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Instruments dérivés	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	7 226	29	887		5 765	492	52	7 333
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 112		860		5 759	492		7 248
Autres actifs non courants	114	29	27		6		52	85
Actifs courants	3 555	502	1 695	1 210			148	3 053
Clients et comptes rattachés	690		690					690
Autres créances opérationnelles	791	453	198				139	337
Autres créances non opérationnelles	57	49	8					8
Autres actifs financiers courants	67		58				9	67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 950		740	1 210				1 950
Total actif	10 781	531	2 582	1 210	5 765	492	200	10 386

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	TOTAL
Actifs non courants	6 133	306	6	6 445
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 133	254		6 388
Autres actifs financiers non courants		52	6	58
Actifs courants	1 210	148		1 358
Autres créances opérationnelles		139		139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 210			1 210
Autres actifs financiers courants		9		9
Total actif	7 343	454	6	7 803

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés (*)	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	4 676		4 671		5	4 852
Dettes financières non courantes	4 676		4 671		5	4 852
Passifs courants	2 179	314	1 816		49	1 865
Dettes financières courantes	429		389		40	429
Fournisseurs et comptes rattachés	564		564			564
Autres dettes opérationnelles	1 120	313	798		9	807
Autres dettes non opérationnelles	66	1	65			65
Total passif	6 855	314	6 487		54	6 717

(*) Niveau 2

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)	
	Résultat	Résultat	Capitaux Propres (*)
Dividendes et produits d'intérêts	116	126	-
Autres produits et charges	0	0	-
Variation de juste valeur	(406)	-	142
Perte de valeur	-	(19)	-
Résultat de cession	-	254	(166)

(*) hors effet d'impôts

Au 31 décembre 2017, le solde des variations de valeur relatives aux titres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global représente une plus-value latente globale de 298 millions d'euros.

Prêts et créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
	Résultat	Résultat
Intérêts	3	49
Perte de valeur	9	6
Abandon de créances	(8)	(1)

Actifs et Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (12 mois)
	Résultat	Résultat
Produits et charges d'intérêts et commissions	(135)	(208)
Autres produits et charges	0	0
Résultat de cession	-	-
Perte de valeur	-	-

Couverture de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2017	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage résultat	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2018
Instruments de couverture de flux de trésorerie	127	(15)	(85)	(39)	(12)

Note 30 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31 décembre 2017
ENGAGEMENTS DONNES	426	150	204	72	343
Engagements donnés liés à l'exploitation	330	141	148	41	293
• Garanties de marché données	296	138	118	41	267
• Autres garanties et garanties liées à l'exploitation	34	3	30	1	26
Engagements donnés liés au financement	80	3	55	22	31
Autres engagements donnés	16	6	1	9	18
ENGAGEMENTS RECUS	108	95	8	5	119
Engagements reçus liés à l'exploitation	108	95	8	5	119
Engagements reçus liés au financement	-	-	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES (*)	1 338	103	1 201	35	407
(*) dont Loyers futurs minimaux	87	20	32	35	30

Les engagements réciproques concernent principalement les lignes de crédit non utilisées et les commandes d'investissements.

Au 31 décembre 2018, les loyers futurs minimaux comprennent 50 millions d'euros au titre de baux immobiliers signés sur 2018, mais dont la date de prise d'effet interviendra postérieurement au 31 décembre 2018.

Note 31 – LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Orano est impliqué dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de ses activités, dont les plus significatives sont résumées ci-après.

GADOULLET

Le 6 octobre 2016, Mr Jean-Marc Gadoullet a assigné les sociétés AREVA SA et Orano Cycle SA devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, en vue d'obtenir paiement d'une rémunération qu'il prétend due au titre de services qu'il aurait rendus au groupe Orano au Niger entre septembre 2010 et octobre 2013. AREVA SA et Orano Cycle SA considèrent que les prétentions de Mr Gadoullet sont infondées et ont contesté, à titre liminaire, la compétence du Tribunal de Grande Instance pour connaître de ce litige. Le Tribunal n'a pas suivi cette position et s'est déclaré compétent par jugement en date du 6 février 2018. Cette décision a été confirmée en appel. La procédure judiciaire est toujours en cours.

URAMIN

Les sociétés Orano SA et Orano Mining se sont constituées parties civiles, en juin 2018, dans le volet « acquisition » de l'instruction judiciaire ouverte dans l'affaire Uramin. AREVA SA, l'ancienne holding du groupe AREVA, s'était portée partie civile dans le cadre de cette instruction à la suite d'un « avis à victime » reçu en 2015 de la part du juge d'instruction en charge de l'affaire. Le groupe Orano entend, au travers de la constitution de partie civile d'Orano SA et Orano Mining, assurer la défense de ses intérêts. L'instruction judiciaire est toujours en cours et aucune date concernant un éventuel jugement n'a été fixée à ce jour.

COMUF

Le 30 janvier 2019, une association d'anciens travailleurs a assigné la COMUF (Compagnie Minière d'Uranium de Franceville), filiale d'Orano Mining, devant le Tribunal Civil de Libreville (Gabon) en alléguant une atteinte à la sécurité d'anciens travailleurs qui auraient été exposés à des produits chimiques et rayonnements ionisants issus de la matière uranifère. Orano a toujours inscrit la protection de ses salariés au rang de priorité. Les éléments communiqués à ce jour ne démontrent ni l'existence d'un dommage imputable à la COMUF, ni la recevabilité d'un tel recours. Néanmoins, compte tenu du caractère partiel des éléments communiqués, Orano ne peut pas exclure que de possibles éléments nouveaux l'amène à revoir cette position.

ENQUETES

La Société a connaissance depuis le 28 novembre 2017 d'une enquête préliminaire ouverte par le Parquet National Financier fin juillet 2015 au sujet d'une opération de trading d'uranium réalisée en 2011, ainsi que depuis le 27 août 2018, d'une enquête sur les circonstances de l'octroi de licences minières en Mongolie. Dans le cadre de ces procédures judiciaires, aucune entité du groupe Orano n'est à ce jour mise en cause.

En outre, le groupe, comprenant un grand nombre d'entités localisées dans différents pays, fait régulièrement face à des audits de la part des autorités fiscales. Plusieurs audits ainsi que des procédures ou contentieux en matière fiscale ont été engagés ou sont actuellement en cours devant ces mêmes autorités ou devant les tribunaux mais aucun ne devrait donner lieu ou n'a donné lieu, à des charges fiscales matérielles pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers. Le groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense et qu'il met en œuvre les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable.

Note 32 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC	KPMG
	Audit	Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	385	320
Filiales intégrées françaises	726	730
Sous-total	1 111	1 050
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	-	9
Filiales intégrées françaises	178	54
Sous-total	178	63
TOTAL	1 289	1 113

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- la revue des informations environnementales, sociales et sociétales ;
- des attestations requises par la loi ;
- des autres services.

31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young	Mazars
	Audit	Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	788	874
Filiales intégrées françaises	488	1 231
Sous-total	1 276	2 105
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	28	28
Filiales intégrées françaises	422	95
Sous-total	450	122
TOTAL	1 725	2 227

Note 33 – CARNET DE COMMANDES

Au 31 décembre 2018, le carnet de commandes d'Orano s'élève à 31,8 milliards d'euros.

Dans le prolongement du protocole signé le 9 janvier 2018, le groupe et son partenaire chinois China National Corporation (CNNC) ont poursuivi durant l'année 2018 les discussions relatives à un accord commercial pour le projet d'usine chinoise de traitement et de recyclage des combustibles usés. Afin de préparer la validation du projet par l'autorité de tutelle chinoise, Orano et la filiale CNLA (CNNC Long'An Co) du groupe CNNC ont signé en juin 2018 un accord pour la préparation de la documentation associée à cette validation ainsi que pour le planning détaillé du projet. En parallèle, les discussions se sont poursuivies avec la finalisation des annexes techniques du contrat. Au cours d'une réunion tenue le 29 janvier 2019 en présence des deux industriels Orano et CNNC, l'autorité de tutelle chinoise et le Commissariat à l'Energie Atomique ont pris acte des avancées des négociations et réaffirmé leur ambition commune d'une convergence en vue d'une signature du contrat.

Note 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du groupe n'a été identifié, en ce compris, et compte tenu des éléments dont Orano dispose, les événements mentionnés dans les notes 1.1 et 31.

Note 35 – PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2017 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2017

La présente note récapitule les principaux impacts de la première application des normes IFRS 15 à l'ouverture de l'exercice comparatif au 1er janvier 2017 et IFRS 9 au 1er janvier 2018.

Dans le cadre de la première application d'IFRS 15, le groupe a affiné certains chiffreages, ainsi que la présentation bilancielle relative aux contrats. En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été retraités par rapport à ceux présentés au 30 juin 2018 à hauteur de (2) millions d'euros au 1er janvier 2017 et (15) millions d'euros au 31 décembre 2017.

RETRAITEMENT DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital	Primes et Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres et participations ne donnant pas le contrôle
31 décembre 2016 publié (*)	53	(1 120)	(157)	136	113	(976)	(40)	(1 016)
Ajustement IFRS 15		(131)			(0)	(131)		(131)
Impôts différés		0				0		0
1^{er} janvier 2017 retraité	53	(1 251)	(157)	136	112	(1 107)	(40)	(1 147)

(*) Capitaux propres consolidés publiés dans les comptes consolidés spécifiques Orano au 31 décembre 2017

Dans le cadre de la mise en place de l'intégration fiscale d'Orano, la Société a été tenue d'établir des comptes consolidés pour un premier exercice de 8 mois clos le 31 août 2017, puis pour un second exercice de 4 mois clos le 31 décembre 2017. La Société a choisi pour des raisons de comparabilité de préparer des comptes consolidés spécifiques afin de présenter une information financière pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2017, qui représente l'agrégation des exercices de 8 et 4 mois de l'année 2017.

(en millions d'euros)	Capital	Primes et Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres et participations ne donnant pas le contrôle
31 août 2017 publié	119	960	(123)	265	(68)	1 154	(204)	950
Ajustement IFRS 15		(110)			(0)	(110)		(110)
Impôts différés		(0)				(0)		(0)
1^{er} septembre 2017 retraité	119	850	(123)	265	(68)	1 044	(204)	839

(en millions d'euros)	Capital	Primes et Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres et participations ne donnant pas le contrôle
31 décembre 2017 publié	119	963	(164)	305	(79)	1 144	(192)	952
Ajustement IFRS 15 Impôts différés		(127) 0				(127) 0		(127) 0
31 décembre 2017 retraité	119	836	(164)	305	(79)	1 017	(192)	825
Ajustement IFRS 9 Impôts différés		230 -		(215) -		15 -		15 -
1^{er} janvier 2018 retraité	119	1 066	(164)	90	(79)	1 032	(192)	840

RETRAITEMENT DE L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

En application de la norme IFRS 15, l'Excédent Brut d'Exploitation comparatif de 946 millions d'euros dans les états financiers publiés au 31 décembre 2017 (12 mois) a été retraité à 892 millions d'euros.

PASSAGE COMPTE DE RESULTAT PUBLIE VERS COMPTE DE RESULTAT RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	décembre 2017 (12 mois) Publié	<i>Ajustements IFRS 15</i>	décembre 2017 (12 mois) Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 926	(77)	3 848
Coût des produits et services vendus	(3 165)	63	(3 102)
MARGE BRUTE	761	(14)	746
Frais de recherche et développement	(87)	-	(87)
Frais commerciaux	(52)	-	(52)
Frais généraux	(103)	-	(103)
Autres produits opérationnels	81	-	81
Autres charges opérationnelles	(634)	-	(634)
RESULTAT OPERATIONNEL	(34)	-	(48)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(4)	-	(4)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées	(38)	(14)	(53)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	16	-	16
Coûts de l'endettement financier brut	(221)	-	(221)
Coûts de l'endettement financier net	(205)	-	(205)
Autres produits financiers	427	-	427
Autres charges financières	(486)	14	(472)
Autres produits et charges financiers	(59)	14	(44)
RESULTAT FINANCIER	(264)	14	(250)
Impôts sur les résultats	(56)	0	(56)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(358)	0	(358)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	(2)	-	(2)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(360)	-	(360)
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	(252)	-	(252)
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	(108)	-	(108)

PASSAGE ETAT DU RESULTAT GLOBAL PUBLIE VERS ETAT DU RESULTAT GLOBAL RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	décembre 2017 (12 mois) Publié	Ajustements IFRS 15	décembre 2017 (12 mois) Retraité
Résultat net	(360)	-	(360)
Éléments non recyclables au compte de résultat	(8)	-	(8)
Éléments recyclables au compte de résultat	(34)	-	(34)
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(42)	-	(42)
RESULTAT GLOBAL	(401)	-	(401)
- Part du groupe	(281)	-	(281)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(121)	-	(121)

PASSAGE BILAN PUBLIE AU 31 DECEMBRE 2016 VERS BILAN RETRAITE AU 1^{ER} JANVIER 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2016 Publié	Ajustements IFRS 15	1 ^{er} janvier 2017 Retraité
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS	17 004	825	17 829
Goodwill	1 303	-	1 303
Immobilisations incorporelles	1 601	-	1 601
Immobilisations corporelles	7 554	825	8 379
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	127	-	127
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 089	-	6 089
Titres des coentreprises et entreprises associées	17	-	17
Autres actifs non courants	135	-	135
Actifs d'impôts différés	178	0	178
ACTIFS COURANTS	4 410	(81)	4 329
Stocks et en-cours	1 261	(59)	1 202
Clients et comptes rattachés	841	(114)	727
Actifs sur contrats	-	92	92
Autres créances opérationnelles	661	-	661
Autres créances non opérationnelles	62	-	62
Impôts courants – actif	127	-	127
Autres actifs financiers courants	2	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 434	-	1 434
Actifs des activités destinées à être cédées	23	-	23
TOTAL ACTIF	21 414	744	22 158

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31 décembre 2016 Publié	Ajustements IFRS 15	1^{er} janvier 2017 Retraité
(en millions d'euros)			
CAPITAUX PROPRES	(1 016)	(131)	(1 147)
PASSIFS NON COURANTS	14 024	-	14 024
Avantages du personnel	1 402	-	1 402
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 341	-	7 341
Autres provisions non courantes	254	-	254
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	63	-	63
Dettes financières non courantes	4 851	-	4 851
Passifs d'impôts différés	113	-	113
PASSIFS COURANTS	8 407	875	9 281
Provisions courantes	1 733	-	1 733
Dettes financières courantes	1 022	-	1 022
Avances et acomptes	2 894	(2 894)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	619	-	619
Passifs sur contrats	-	4 281	4 281
Autres dettes opérationnelles	1 839	(511)	1 327
Autres dettes non opérationnelles	72	-	72
Impôts courants – passif	213	-	213
Passifs des activités destinées à être cédées	15	-	15
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	21 414	744	22 158

PASSAGE BILAN PUBLIE VERS BILAN RETRAITE AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF (en millions d'euros)	31 décembre 2017 Publié	Ajustements IFRS 15	31 décembre 2017 Retraité
ACTIFS NON COURANTS	17 118	856	17 973
Goodwill	1 193		1 193
Immobilisations incorporelles	1 339		1 339
Immobilisations corporelles	7 097	855	7 952
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	153		153
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 112		7 112
Titres des coentreprises et entreprises associées	10		10
Autres actifs non courants	114		114
Actifs d'impôts différés	101	0	101
ACTIFS COURANTS	5 095	(85)	5 010
Stocks et en-cours	1 316	(58)	1 258
Clients et comptes rattachés	816	(126)	690
Actifs sur contrats	-	99	99
Autres créances opérationnelles	791	-	791
Autres créances non opérationnelles	57	-	57
Impôts courants – actif	98	-	98
Autres actifs financiers courants	67	-	67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 950	-	1 950
TOTAL ACTIF	22 212	771	22 983

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31 décembre 2017 Publié	Ajustements IFRS 15	31 décembre 2017 Retraité
(en millions d'euros)			
CAPITAUX PROPRES	952	(127)	825
PASSIFS NON COURANTS	13 963	-	13 963
Avantages du personnel	1 382	-	1 382
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 545	-	7 545
Autres provisions non courantes	270	-	270
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	57	-	57
Dettes financières non courantes	4 676	-	4 676
Passifs d'impôts différés	33	-	33
PASSIFS COURANTS	7 298	897	8 195
Provisions courantes	1 730	(14)	1 716
Dettes financières courantes	429	-	429
Avances et acomptes	2 865	(2 865)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	569	(5)	564
Passifs sur contrats	-	4 274	4 274
Autres dettes opérationnelles	1 612	(492)	1 120
Autres dettes non opérationnelles	66	-	66
Impôts courants – passif	27	-	27
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	22 212	771	22 983

PASSAGE TFT PUBLIE VERS TFT RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	décembre 2017 (12 mois) Publié	Ajustements IFRS 15	décembre 2017 (12 mois) Retraité
Résultat net de l'ensemble	(360)		(360)
Moins : résultat des activités cédées	2		2
Résultat net des activités poursuivies	(358)		(358)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	4		4
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	1 078	(32)	1 046
Dotation nette aux provisions	(239)	(14)	(253)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	334		334
Charge d'impôts (courants et différés)	56		56
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	206		206
Perte (profit) sur cessions d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	(277)		(277)
Autres éléments sans effet de trésorerie	14		14
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	818	(47)	771
Intérêts nets reçus (versés)	(210)		(210)
Impôts versés	(309)		(309)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	299	(47)	252
Variation du besoin en fonds de roulement	13	43	56
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	312	(4)	309
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(490)	4	(486)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55		55
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise	(62)		(62)
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée	4		4
Acquisition d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	(3 269)		(3 269)
Cession d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	2 515		2 515
Remboursement de prêts des coentreprises et entreprises associées	2		2
Acquisitions d'autres actifs financiers	(61)		(61)
Cessions d'autres actifs financiers	1		1
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 305)	4	(1 301)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 506		1 506
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par résultat	0		0
Impact des variations de taux de change	(21)		(21)
Flux nets de trésorerie générés par les activités cédées	2		2
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	494		494
Trésorerie nette à l'ouverture	1 382		1 382
Trésorerie nette à la clôture	1 877		1 877

Note 36 – PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2017 (8 MOIS ET 4 MOIS) AUX ETATS FINANCIERS SPECIFIQUES 2017 (12 MOIS)

Lien web vers les publications financières des exercices de 4 mois et de 8 mois qui sont ainsi incorporés par référence :

https://www.orano.group/docs/default-source/orano-doc/finance/publications-financieres-et-reglementees/2017/rapport_annuel_activite-exercice_clos_au_31-08-2017.pdf?sfvrsn=35ee6bdc_8

https://www.orano.group/docs/default-source/orano-doc/finance/publications-financieres-et-reglementees/2017/orano_rapport-annuel-activite_31-12-17_avec-annexes.pdf?sfvrsn=14d9a171_10

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 août 2017 (8 mois)	31 décembre 2017 (4 mois)	Effet change	31 décembre 2017 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 339	1 585	2	3 926
MARGE BRUTE	403	355	2	761
RESULTAT OPERATIONNEL	(281)	244	3	(34)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	9	(13)	0	(4)
RESULTAT FINANCIER	(58)	(207)	0	(264)
Impôts sur les résultats	(49)	(4)	(3)	(56)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(378)	20	0	(358)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	(2)	0	-	(2)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(380)	20	0	(360)

RESULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	31 août 2017 (8 mois)	31 décembre 2017 (4 mois)	Effet change	31 décembre 2017 (12 mois)
Résultat net	(380)	20	0	(360)
Éléments non recyclables au compte de résultat	35	(43)	0	(8)
Éléments recyclables au compte de résultat	(63)	31	(1)	(34)
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(29)	(12)	(1)	(42)
RESULTAT GLOBAL	(409)	8	0	(401)